SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

HUMAN RIGHTS

Chair:

The Honourable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Wednesday, November 22, 2017
Wednesday, December 6, 2017

Issue No. 23

First meeting:

Election of the chair

and

Nineteenth meeting:

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

DROITS DE LA PERSONNE

Présidente :

L'honorable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Le mercredi 22 novembre 2017
Le mercredi 6 décembre 2017

Fascicule nº 23

Première réunion :

Élection à la présidence

et

Dix-neuvième réunion :

Étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53639-53698

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

The Honourable Jane Cordy, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Brazeau
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Hartling
Martin
Mercer
Ngo
Pate
Saint-Germain
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator Campbell (*November 23, 2017*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Hartling (*November 21, 2017*).

The Honourable Senator Ngo was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Martin was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Andreychuk was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Ataullahjan was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Hartling was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Cordy was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Brazeau was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Bernard was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Pate was added to the membership (*November 20, 2017*).

The Honourable Senator Munson was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

Vice-présidente : L'honorable Jane Cordy

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Brazeau
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Hartling
Martin
Mercer
Ngo
Pate
Saint-Germain
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 23 novembre 2017*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 21 novembre 2017*).

L'honorable sénateur Ngo a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Martin a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Hartling a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Cordy a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénateur Brazeau a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Bernard a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénatrice Pate a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2017*).

L'honorable sénateur Munson a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

The Honourable Senator Bernard was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Bernard a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator McPhedran was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice McPhedran a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Pate was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Pate a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Hartling was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Hartling a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Martin was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Martin a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Ataullahjan was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Andreychuk was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Ngo was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénateur Ngo a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Eaton was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénatrice Eaton a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

The Honourable Senator Brazeau was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 19, 2017*).

L'honorable sénateur Brazeau a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 novembre 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 22, 2017
(47)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:31 a.m., in room 9, Victoria Building, for the purpose of holding its reorganization meeting, pursuant to the order of the Senate of November 7, 2017.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau, Campbell, Cordy, Ngo and Pate (8).

In attendance: Jean-Philippe Duguay, Erin Shaw, and Ryan van den Berg, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Marcy Galipeau, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of the Senate of November 7, 2017, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Ataullahjan moved:

> That the Honourable Senator Bernard do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Bernard took the chair.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Pate moved:

> That the Honourable Senator Cordy be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Pate moved:

> That the Honourable Senator Ataullahjan be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Pate moved:

> That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair and the two deputy chairs; and
>
> That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:36 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 22 novembre 2017
(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, pour tenir sa réunion de réorganisation, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Brazeau, Campbell, Cordy, Ngo et Pate (8).

Également présents : Jean-Philippe Duguay, Erin Shaw et Ryan van den Berg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Marcy Galipeau, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, le greffier du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose :

> Que l'honorable sénatrice Bernard soit élue présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Bernard occupe le fauteuil.

La présidente prend la parole.

L'honorable sénatrice Pate propose :

> Que l'honorable sénatrice Cordy soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Pate propose :

> Que l'honorable sénatrice Ataullahjan soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Pate propose :

> Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente et des deux vice-présidentes;
>
> Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017
(48)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Cordy, Hartling, Ngo and Pate (7).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)*

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Carol McCalla, Principal.

The chair made a statement.

Mr. Ferguson and Ms. McCalla made statements and answered questions.

At 12:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017
(48)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Cordy, Hartling, Ngo et Pate (7).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.)*

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Carol McCalla, directrice principale.

La présidente prend la parole.

M. Ferguson et Mme McCalla font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 22, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:31 a.m., for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 12-13.

[*Translation*]

Mark Palmer, Clerk of the Committee: Honourable senators, I see we have a quorum. Pursuant to the order of the Senate adopted on November 7, 2017, there is a vacancy in the chair.

[*English*]

As clerk of this committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion.

Senator Ataullahjan: I move that Senator Bernard be the chair elect of the committee.

Mr. Palmer: Are there any other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Ataullahjan that the Honourable Senator Bernard do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Wanda Thomas Bernard (*Chair*) in the chair.

The Chair: Colleagues, thank you very much.

Honourable senators, does the committee wish to elect two deputy chairs pursuant to the motion adopted by the Senate on November 7, 2017?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

I will proceed with one election at a time. We will do them separately. I'm ready to receive the first motion.

Senator Pate: I nominate Senator Cordy.

The Chair: We have the first nomination for the first deputy chair.

It is moved by the Honourable Senator Pate that the Honourable Senator Cordy be one deputy chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 22 novembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 31, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*, pour tenir sa réunion de réorganisation.

[*Français*]

Mark Palmer, greffier du comité : Honorables sénateurs, je vois qu'il y a quorum. Conformément à l'ordre du Sénat adopté le 7 novembre 2017, il y a une vacance à la présidence.

[*Traduction*]

En tant que greffier du comité, il est de mon devoir de présider à l'élection à la présidence. Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet.

La sénatrice Ataullahjan : Je propose la sénatrice Bernard.

M. Palmer : Y a-t-il d'autres nominations?

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose que l'honorable sénatrice Bernard soit présidente de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Des voix : Oui.

La sénatrice Wanda Thomas Bernard (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Distingués collègues, merci beaucoup.

Honorables sénateurs, conformément à la motion adoptée par le Sénat le 7 novembre 2017, est-ce que le comité souhaite élire deux vice-présidents?

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

Je procéderai aux élections une à la suite de l'autre. Nous allons les traiter séparément. Je suis prête à recevoir une première motion.

La sénatrice Pate : Je propose la sénatrice Cordy.

La présidente : Nous avons une première nomination pour le poste de premier vice-président.

L'honorable sénatrice Pate propose que l'honorable sénatrice Cordy soit une vice-présidente de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare the motion carried.

I'm now ready to receive the next nomination.

Senator Pate: I nominate Senator Ataullahjan for the second deputy chair.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Pate that the Honourable Senator Ataullahjan be deputy chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare the motion carried.

The next item on our agenda, then, is regarding the Subcommittee on Agenda and Procedure, also known as steering.

I'm looking for a recommendation that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair and two deputy chairs.

Senator Pate: So moved.

The Chair: And that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

Senator Pate: So moved.

Senator Campbell: So moved.

The Chair: Who has moved that? I heard several people. Senator Pate.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Yes, agreed.

That concludes our official business for this morning. The steering committee will meet briefly, and we will be in touch with the next steps for this committee.

Thank you all very much for being here.

(The committee adjourned.)

Des voix : Oui.

La présidente : Je déclare la motion adoptée.

Je suis prête à recevoir la prochaine nomination.

La sénatrice Pate : Je propose la sénatrice Ataullahjan.

La présidente : L'honorable sénatrice Pate propose que l'honorable sénatrice Ataullahjan soit vice-présidente de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Des voix : Oui.

La présidente : Je déclare la motion adoptée.

Le prochain point à l'ordre du jour porte sur le Sous-comité du programme et de la procédure, également connu sous le nom de comité directeur.

J'ai besoin que quelqu'un propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente et des deux vice-présidentes.

La sénatrice Pate : J'en fais la proposition.

La présidente : Et que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La sénatrice Pate : J'en fais la proposition.

Le sénateur Campbell : J'en fais la proposition.

La présidente : Qui propose quoi? J'ai entendu plusieurs personnes en faire la proposition. Sénatrice Pate.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

La présidente : Oui, la motion est adoptée.

Voilà qui met fin à nos travaux officiels pour la matinée. Le comité directeur va se réunir brièvement, et nous tiendrons le comité au courant des prochaines étapes quant à ses travaux.

Merci à tous d'avoir été là.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Wanda Thomas Bernard (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we begin, I would like all senators to introduce themselves. We will start on my right.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Cordy: I am Jane Cordy, a Senator from Nova Scotia. Welcome.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick. Welcome.

The Chair: I'm Senator Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia, chair of this committee.

Today we will continue our discussions on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. We are honoured to be able to welcome today the Auditor General of Canada, Michael Ferguson, accompanied by Carol McCalla. They are here to speak to their recently tabled report, *Preparing Women Offenders for Release—Correctional Service Canada*.

Mr. Ferguson, you have the floor, to be followed by questions from senators.

Michael Ferguson, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Madam Chair, thank you for inviting us to speak about our audit report on how Correctional Service Canada, or CSC, prepares women offenders for release. We look forward to helping inform your study on the human rights of prisoners in the correctional system. Joining me at the table is Carol McCalla, the principal responsible for this audit.

Our audit focused on whether women offenders sentenced to two years or more by the courts had timely access to rehabilitation programs and services. There are almost 700

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 11 h 30 pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

La sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Avant de commencer, je voudrais demander à tous les membres du comité de se présenter, en commençant à ma droite.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Cordy : Je suis Jane Cordy. Je représente la Nouvelle-Écosse au Sénat. Je vous souhaite la bienvenue.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick. Je vous souhaite la bienvenue.

La présidente : Je suis Wanda Thomas Bernard, sénatrice de la Nouvelle-Écosse et présidente du comité.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. Nous sommes très honorés de la présence parmi nous aujourd'hui du vérificateur général du Canada, Michael Ferguson, qui est accompagné de Carol McCalla. Ils sont venus nous parler du rapport qu'ils ont récemment déposé, *La préparation des détenues à la mise en liberté— Service correctionnel Canada.*

Monsieur Ferguson, la parole est à vous. Après votre exposé, les membres du comité auront des questions à vous poser.

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, Bureau du vérificatuer général du Canada : Madame la présidente, je vous remercie de nous avoir invités à venir parler de notre rapport d'audit sur la façon dont Service correctionnel Canada prépare les détenues à leur mise en liberté. Nous sommes heureux de vous donner de l'information qui pourra guider votre examen des droits humains des personnes incarcérées dans le système correctionnel. Je suis accompagné de Carol McCalla, la directrice principale chargée de cet audit.

Notre audit visait à déterminer si les délinquantes condamnées à des peines de deux ans ou plus avaient eu accès à temps aux programmes et services qui favorisent la réadaptation. Près de

women in federal custody and a further 600 supervised in the community. Indigenous women have grown to represent 36 per cent of the women offender population. Although CSC cannot control the number of offenders who receive federal sentences, it can provide them with timely access to rehabilitation programs and culturally appropriate services to prepare them for release on parole.

Our audit found that CSC's tool to assign women offenders to security levels was designed to assess men, not women. CSC also used this tool to refer women offenders to correctional programs, which is problematic since the tool was not designed for this purpose. As a result, some women offenders were held at a higher security level than necessary and assigned to rehabilitation programs that they didn't need.

[*Translation*]

We found that Correctional Service Canada did not provide women offenders with the rehabilitation programs they needed when they needed them. Most women offenders in federal custody were serving short-term sentences, which means they became eligible for release within the first year of their sentence.

However, half the women offenders had not completed the rehabilitation programs they needed when they were first eligible for parole, because they did not get timely access to them. As a result, they had less time to benefit from a gradual and structured release into the community, which supports their successful reintegration.

[*English*]

However, we found that CSC increased the use of section 84 release plans for indigenous women offenders. Under section 84 of the Corrections and Conditional Release Act, indigenous organizations or communities are part of the reintegration process. Indigenous offenders with a section 84 release plan are more likely to be granted parole than other indigenous offenders.

But we also found that access to culturally specific programs for indigenous women offenders was limited at some institutions. For example, healing lodges were only available in one region and operated at nearly full capacity. We found that offenders who participated in healing lodge programs had low rates of

700 femmes sont détenues dans des établissements fédéraux et 600 autres sont sous surveillance dans la collectivité. Le nombre de détenues autochtones augmente, de sorte qu'elles représentent maintenant 36 p. 100 des délinquantes. Même s'il n'a aucune influence sur le nombre de délinquantes condamnées à des peines de ressort fédéral, Service correctionnel Canada peut leur donner accès en temps opportun à des programmes de réadaptation et à des services culturellement adaptés pour les préparer à la libération conditionnelle.

Notre audit a révélé que Service correctionnel Canada attribuait des cotes de sécurité aux délinquantes à l'aide d'un outil conçu pour évaluer les hommes et non les femmes. Le service utilisait aussi cet outil pour orienter les délinquantes vers les programmes correctionnels, ce qui est problématique puisque l'outil n'a pas été conçu à cette fin. Certaines délinquantes ont donc été soumises à un niveau de sécurité plus élevé que nécessaire et orientées vers des programmes de réadaptation dont elles n'avaient pas besoin.

[*Français*]

Nous avons constaté que Service correctionnel Canada ne pouvait pas offrir aux délinquantes les programmes de réadaptation dont elles avaient besoin en temps opportun. La plupart des délinquantes sous responsabilité fédérale purgeaient de courtes peines. Cela veut donc dire qu'elles devenaient admissibles à une libération pendant leur première année de détention.

Toutefois, la moitié des délinquantes autochtones en détention n'avait pas terminé leur programme de réadaptation lorsqu'elles devenaient admissibles à une libération conditionnelle pour la première fois, parce qu'elles n'avaient pas eu accès en temps opportun aux programmes dont elles avaient besoin. Elles ont donc eu moins de temps pour profiter d'une mise en liberté graduelle et structurée dans la collectivité, ce qui aurait pu favoriser leur réinsertion.

[*Traduction*]

Nous avons cependant constaté que Service correctionnel Canada avait accru le recours aux plans de libération prévus à l'article 84 dans le cas des délinquantes autochtones. En vertu de l'article 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, des organismes ou des collectivités autochtones participent au processus de réinsertion. Il y a lieu de noter que les détenus autochtones bénéficiant d'un tel plan ont plus de chances que d'autres d'obtenir une libération conditionnelle.

Toutefois, nous avons aussi constaté que l'accès des délinquantes autochtones à des programmes culturellement adaptés était limité dans certains établissements. Par exemple, une seule région avait des pavillons de ressourcement, et ceux-ci étaient exploités presque à pleine capacité. Nous avons constaté que les délinquantes qui participaient à des programmes en

reoffending upon release, yet CSC had not examined ways to provide greater access to more indigenous offenders.

[*Translation*]

We also found that CSC used segregation to manage some women offenders, and about half of the women offenders placed in segregation were indigenous. Despite a reduction in the total number of offenders segregated each year, we found that 20 per cent of segregation placements were for longer than 15 days, the limit recommended by some human rights groups.

Two thirds of sentenced women offenders have been identified with mental health issues. We found that CSC did not have sufficient capacity to deliver the mental health services that women offenders needed. Mental health teams were not fully staffed across the women's institutions, and its one psychiatric hospital operated at or near full capacity over the past two years. CSC has not yet secured additional beds within community psychiatric hospitals to address identified shortfalls.

We also found that CSC used cells on its segregation range to monitor women offenders at risk of self-injury or suicide, without 24-hour access to clinical treatment or support.

[*English*]

We're pleased to note that since our audit work was completed, CSC agreed to no longer place women offenders at high risk of self-injury or suicide in cells on the segregation range.

Madam Chair, this concludes my opening statement. We would be pleased to answer any questions the committee may have. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson.

Now we'll take questions, starting with the deputy chairs.

Senator Cordy: Thank you, Mr. Ferguson and Ms. McCalla, for what is a very worthwhile look at what is happening to women in the prison system. I'm new on the committee, so it was helpful for me to read your report.

pavillon de ressourcement avaient de faibles taux de récidive après leur libération. Pourtant, Service correctionnel Canada n'a pas cherché à élargir l'accès des détenues autochtones à ces pavillons.

[*Français*]

Nous avons aussi constaté que Service correctionnel Canada avait recours à l'isolement pour gérer certaines des délinquantes et que près de la moitié des délinquantes placées en cellule d'isolement étaient autochtones. Même si le nombre total de détenues placées en cellule d'isolement diminue chaque année, nous avons constaté que 20 p. 100 des placements en isolement duraient plus de 15 jours, soit la limite recommandée par les groupes de défense des droits de la personne.

Les deux tiers des délinquantes sous responsabilité fédérale souffrent de troubles mentaux. Nous avons constaté que Service correctionnel Canada n'avait pas la capacité nécessaire pour offrir les services de santé mentale dont les délinquantes avaient besoin. Les équipes de santé mentale n'avaient pas suffisamment d'employés dans l'ensemble des établissements réservés aux femmes, et le seul hôpital psychiatrique avait été utilisé au maximum de sa capacité ou presque au cours des deux dernières années. Service correctionnel Canada n'avait pas encore trouvé de places supplémentaires dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux pour combler ces lacunes.

Nous avons aussi constaté que Service correctionnel Canada utilisait des cellules dans la rangée de cellules d'isolement pour surveiller les délinquantes qui présentaient un risque d'automutilation ou de suicide, et ce, sans qu'elles aient accès 24 heures par jour à un traitement ou à un soutien clinique.

[*Traduction*]

Nous sommes heureux de noter que, depuis la fin de notre audit, Service correctionnel Canada a accepté de cesser de placer les délinquantes présentant un risque d'automutilation ou de suicide dans les cellules de la rangée d'isolement.

Madame la présidente, cela met fin à mon exposé préliminaire. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité. Je vous remercie.

La présidente : Merci, monsieur Ferguson.

Les membres du comité vont maintenant poser des questions, à commencer par les vice-présidentes.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie, monsieur Ferguson et madame McCalla, de cet aperçu très intéressant de ce qui se passe dans les établissements correctionnels pour femmes. Comme je suis nouvelle au comité, j'ai trouvé très utile de lire votre rapport.

First, I would like to speak about mental health issues, which you spoke about in your report. Howard Sapers, the former Correctional Investigator of Canada for the correctional institute, spoke about the challenges with recruitment and retention of mental health care workers within the prison system. In fact, he likened it to a revolving door. He said there were challenges because they were short-staffed, so they hired somebody, and the people that they hired would go in and find out they were totally understaffed and leave for something else.

In your report, you also spoke about the challenges of whether people were receiving the proper services. I'm wondering what should be done. You did make a recommendation, which I thought was very good. The recommendation was that the CSC determine the capacity for mental health services needed to treat women offenders identified with mental illness according to professionally accepted standards and address any service level gaps in a timely manner.

So where are we? It seems like these things aren't happening. Mr. Sapers has raised this issue before, now you've raised it in your report, and the Correctional Service of Canada has agreed with all of your recommendations. So where are we, and how are we going to solve this ongoing problem?

Mr. Ferguson: I'll start and then ask Ms. McCalla to provide details.

As you identified, we said that there were a couple of places where there were problems with having the resources that corrections services needs in order to provide services to the women offenders with serious mental health issues. In fact, one of those issues was they didn't have agreements in place with provinces to access some of the services in provincial hospitals. The other problem was that even though they had approved positions to hire people to work in this area, they weren't able to fill all of those positions. At a general level, those were the two resourcing issues in terms of being able to get the resources that they need. I'll ask Ms. McCalla to provide details.

Carol McCalla, Principal, Office of the Auditor General of Canada: In terms of resources that CSC needs for its women offender population, we were pleased to see that they completed their first prevalency study last year on the prevalence of mental illness and mental health disorders among its population. In that study, it did find that a very high prevalence of women offenders, 67 per cent, were identified as having mental health issues, and a further over 20 per cent were identified with serious mental health issues.

Je voudrais d'abord parler des problèmes de santé mentale que vous avez évoqués dans votre rapport. Howard Sapers, ancien enquêteur correctionnel du Canada, a parlé, à titre de représentant de l'Institut correctionnel, des problèmes de recrutement et de maintien en fonction des travailleurs en santé mentale dans le système carcéral. En fait, il a dit que c'était un peu comme une porte pivotante. Il y a des problèmes à cause des pénuries de personnel. Quand des gens sont engagés, ils constatent très vite que les services souffrent d'un grave manque de personnel et s'en vont travailler ailleurs.

Vous avez aussi parlé dans votre rapport des problèmes qui existent et de la possibilité que les gens ne reçoivent pas des services adéquats. Je m'interroge sur ce qu'il faudrait faire. Vous avez formulé une recommandation, que j'estime excellente. Vous y demandez à SCC de déterminer l'importance des services de santé mentale à assurer pour traiter les délinquantes qui ont des troubles mentaux conformément aux normes de la profession et pour combler assez rapidement les lacunes au chapitre des niveaux de service.

Où en sommes-nous? On a l'impression que rien n'a été fait. M. Sapers a déjà parlé de ce problème que vous mentionnez maintenant dans votre rapport. SCC a accepté toutes vos recommandations. Par conséquent, où en sommes-nous? Comment allons-nous régler ce problème persistant?

M. Ferguson : Je vais commencer, puis je demanderai à Mme McCalla de vous donner plus de détails.

Comme vous l'avez mentionné, nous avons dit que, à quelques endroits, il a été difficile d'obtenir les ressources dont les services correctionnels avaient besoin pour soigner les délinquantes ayant de sérieux troubles mentaux. En fait, l'un des problèmes résidait dans le fait que les services correctionnels n'avaient pas conclu avec les provinces des ententes leur permettant d'accéder à certains des services dispensés par les hôpitaux provinciaux. L'autre problème était qu'en dépit de l'existence de postes approuvés dans ce domaine, les services correctionnels n'avaient pas réussi à combler toutes les vacances. D'une façon générale, ce sont les deux problèmes qui ont empêché SCC de disposer des ressources nécessaires. Je vais maintenant demander à Mme McCalla de vous donner des détails.

Carol McCalla, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada : Au chapitre des ressources dont SCC avait besoin pour les détenues, nous avons été heureux de noter que le service avait terminé l'année dernière sa première étude de prévalence des maladies et des troubles mentaux dans la population carcérale. L'étude a établi l'existence d'une très forte prévalence parmi les délinquantes : 67 p. 100 avaient des troubles mentaux et plus de 20 p. 100, de graves problèmes mentaux.

CSC now needs to take that information and, using World Health Organization mental health models with a certain prevalency, look at the kind of services that need to be in place in terms of psychologists, other members of the mental health team and even psychiatric hospital beds. CSC has not yet done this, so we made the recommendation that they need to determine the capacity they need to meet that.

Then, going beyond that, for the capacity that they do say that they need, we found that there were gaps. They had significant shortfalls in the staffing of their mental health teams for what they say they need right now, and we did not find that they had any retention or recruitment strategy to fill those gaps. As well, as the Auditor General mentioned, they had identified in previous years that they needed to increase their access to provincial psychiatric hospital beds, and we found that those agreements were not in place.

Senator Cordy: Are there any agreements with any provinces that the federal government or Correctional Service of Canada has put in place across the country?

Ms. McCalla: They had one with the Royal Ottawa, but that agreement is no longer active. There was a security incident, so they suspended that agreement. They do use the Pinel hospital in Montreal for services, and that has been a long-standing agreement.

Senator Cordy: We had various reports from Howard Sapers, we've had your report going in, and CSC has agreed with every recommendation that you made. What happens next? How do we ensure that there is follow-up? Do you go back in a couple of years' time to see whether they have followed through?

Mr. Ferguson: There are a couple of ways that that happens. Every time that we issue a report, the department is expected to prepare an action plan. In our report, of course, you see what we found, what we recommended and what the department's response is. In addition to that, they are expected to prepare a more detailed action plan with timelines about what they are going to do and when they are going to do it, and they have to table that with the public accounts committee of the House of Commons. They have not yet done that for this report because this report has just been released.

But, for example, with respect to the report that we issued in 2016 on preparing indigenous offenders for release, they prepared an action plan that had a number of different items that they were going to do in it. In fact, the timeline on most of those has already gone by, so that might be an opportunity for you have them come in and explain. Having said they were going to do these things with respect to the indigenous offenders, have

SCC doit maintenant se servir de ces données et, à l'aide des modèles de santé mentale correspondant à une certaine prévalence de l'Organisation mondiale de la Santé, déterminer les services à mettre en place : psychologues, autres membres de l'équipe de la santé mentale et même lits d'hôpitaux psychiatriques. SCC ne l'a pas encore fait. Nous avons donc formulé la recommandation lui demandant de déterminer les capacités nécessaires pour répondre aux besoins.

Au-delà de ce facteur, nous avons noté l'existence de lacunes même en ce qui concerne les capacités que SCC lui-même a jugées nécessaires. Le service souffre d'un important manque de personnel dans les équipes de santé mentale dont il estime lui-même avoir besoin dans l'immédiat. Nous avons également constaté qu'il n'avait pas une stratégie de recrutement ou de maintien en fonction destinée à parer à ce manque. De plus, comme l'a dit le vérificateur général, SCC avait déterminé, il y a quelques années, qu'il avait besoin de renforcer l'accès aux hôpitaux psychiatriques provinciaux. Nous avons cependant constaté que les ententes nécessaires n'étaient pas en place.

La sénatrice Cordy : Est-ce que des ententes quelconques ont été conclues à ce sujet par le gouvernement fédéral ou par SCC avec des provinces?

Mme McCalla : Le service avait une entente avec l'hôpital Royal d'Ottawa, mais elle n'est plus en vigueur à cause d'un incident de sécurité qui a entraîné la suspension de l'entente. SCC a recours aux services de l'Institut Pinel de Montréal dans le cadre d'une entente à long terme.

La sénatrice Cordy : Nous disposons de différents rapports de Howard Sapers. Nous avons aussi votre rapport, et nous savons que SCC a accepté toutes les recommandations que vous avez formulées. Quelle est l'étape suivante? Comment pouvons-nous veiller à ce qu'il y ait un suivi? Irez-vous faire un suivi dans deux ans pour voir si le service a donné suite aux recommandations?

M. Ferguson : Cela peut se faire de deux façons. Chaque fois que nous publions un rapport, l'organisme en cause est censé établir un plan d'action. Bien sûr, vous pouvez voir dans notre rapport tout ce que nous avons constaté et recommandé ainsi que la réponse de l'organisme. De plus, celui-ci est censé préparer un plan d'action plus détaillé exposant les mesures qu'il compte prendre et un calendrier précis. L'organisme doit déposer ce plan auprès du Comité des comptes publics de la Chambre des communes. SCC ne l'a pas encore fait dans le cas de ce rapport parce qu'il vient tout juste d'être publié.

Toutefois, en ce qui concerne, par exemple, le rapport que nous avons produit en 2016 sur la préparation des détenus autochtones à la mise en liberté, le service a établi un plan d'action détaillant les différentes mesures qu'il comptait prendre. Pour la plupart de ces mesures, le délai prévu est écoulé. Cela pourrait constituer pour vous une occasion de faire comparaître des représentants de SCC pour leur demander de s'expliquer. Le

they actually done them? Because they have given timelines and those timelines have gone by.

We can go back and do a follow-up audit, but we tend to give an organization two to three years to implement our recommendations, and then we have to plan the audit, execute it and report on it. In that type of approach, it's usually at least five years in between when we first do an audit and when we usually follow up on it.

I think there is enough information in the public domain about what the organization says they are going to do, and your committee could also play a role in making sure that they have done or are going to do what they said they were going to do.

Senator Pate: In response to Senator Cordy's question, I noticed you indicated they are making agreements. In fact, is it not still accurate that they have exchange of service agreements with every province and territory, but it's contracts that they have not necessarily negotiated? Added to that, in terms of the contract that they negotiated, it was a pilot for a short term that was never fully implemented at Brockville. It is also my understanding, and please correct me if I'm wrong, that they never fully implemented it or fully resourced it, which was part of the issue that led to some of the concerns that then gave rise to them deciding to terminate it.

Ms. McCalla: With our audit, we examined the extent to which they had agreements in place with psychiatric hospitals and were able to draw on those resources, and they did not have any contracts to be able to draw upon those resources that were in place. The agreement that was in place with Brockville had been suspended at the time of our audit.

There are a number of details about how the provincial hospitals have proposed to provide psychiatric services to men and women offenders held by CSC. They were negotiating back and forth on how those would look. What the particular provinces have proposed was much more extensive than what CSC had agreed to pay for, essentially.

My understanding is that you need to have a critical mass and a minimum number of beds that has the support services of the staff around it. For women offenders, it's a very low population, so the concern that CSC had was that it would be paying for beds that it may not necessarily be using under those types of agreements and wanted to have more of a fee-for-service.

We found the psychiatric hospital that it currently runs was operating at or near capacity for the 20 beds that it has there. CSC itself has identified the need to augment its capacity for women offenders.

service ayant promis de faire certaines choses à l'égard des délinquants autochtones, a-t-il effectivement pris les mesures prévues? Il a en effet fixé des échéances qui sont maintenant dépassées.

Nous pouvons aussi aller faire un audit de suivi, mais nous nous efforçons en général de laisser aux organismes deux ou trois ans pour la mise en œuvre de nos recommandations. Ensuite, nous devons planifier l'audit, l'exécuter et produire un rapport. Dans ce genre d'approche, il s'écoule habituellement au moins cinq ans entre le premier audit et le suivi.

Je crois qu'il y a suffisamment de renseignements publics sur ce que l'organisme a promis de faire. Votre comité peut également jouer un rôle en s'assurant qu'il a effectivement pris les mesures qu'il était censé prendre.

La sénatrice Pate : Vous avez dit, dans votre réponse à la sénatrice Cordy, que SCC a des ententes. N'est-il pas encore vrai, en fait, que le service a des accords d'échange de services avec l'ensemble des provinces et des territoires, mais qu'il n'a pas nécessairement négocié les contrats correspondants? De plus, dans le cas du contrat qu'il a négocié, il s'agissait d'un projet pilote à court terme qui n'a jamais été pleinement mis en œuvre à Brockville. Je crois également savoir — je vous prie de me dire si je me trompe — que le service n'a jamais pleinement mis en œuvre ce contrat ni ne lui a affecté les ressources nécessaires. C'est d'ailleurs un élément du problème qui a entraîné la décision de résilier le contrat.

Mme McCalla : Dans le cadre de notre audit, nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure le service avait des ententes avec des hôpitaux psychiatriques et y a eu recours. En fait, il n'avait aucun contrat lui permettant de puiser dans ces ressources. L'entente conclue avec Brockville avait été suspendue lorsque nous avons procédé à notre audit.

Nous avons quelques détails sur les services psychiatriques que les hôpitaux provinciaux avaient proposé de dispenser aux délinquants et délinquantes détenus par SCC. Il y a eu des pourparlers concernant la forme que devaient prendre ces services. D'une façon générale, les offres provinciales allaient beaucoup plus loin que ce que SCC était disposé à payer.

Si j'ai bien compris, les offres provinciales se fondaient sur une certaine masse critique et un nombre minimum de lits pour justifier le soutien que devait assurer le personnel. La population des délinquantes étant très petite, SCC craignait, s'il signait des ententes, d'avoir à payer pour des lits dont il n'aurait pas nécessairement besoin et préférait donc une formule de paiement à l'acte.

Nous avons constaté que l'hôpital psychiatrique actuel de 20 lits fonctionnait presque à pleine capacité. SCC a lui-même déterminé qu'il fallait augmenter la capacité pour desservir les délinquantes détenues.

Senator Pate: Taking the numbers that you indicated that CSC has identified for themselves, in fact, the critical mass is well in excess of 300 women, if we look at overall numbers and, certainly, more than 100 if you look at the most critical and serious mental health issues. I know it's not necessarily your role to decide whether they have in fact implemented that, but that was my understanding from the numbers you presented. Therefore, there is potential to argue that there is critical mass, and there are agreements with every province and territory to facilitate negotiating those contracts, if there was a will.

La sénatrice Pate : En fonction des chiffres que, d'après vous, SCC a lui-même déterminés, la masse critique est, dans l'ensemble, sensiblement supérieure à 300 détenues. Elle dépasse certainement la centaine si on ne tient compte que des cas les plus graves de troubles mentaux. Je sais qu'il ne vous incombe pas nécessairement de décider si le service a mis en œuvre les mesures prévues, mais c'est ce que je comprends d'après les chiffres que vous avez présentés. On pourrait donc soutenir qu'il y a une masse critique et que les ententes conclues avec l'ensemble des provinces et des territoires pourraient faciliter la négociation de ces contrats si on avait eu la volonté d'agir.

Ms. McCalla: If there was a will, exactly. When they had first identified the need, they did not have the prevalency study they have now. They did their prevalency study in 2016. They identified the need in 2014, I believe, following the Ashley Smith inquiry. In 2016, they did a prevalency study which identified the number of women offenders with serious mental illness and significant impairment who could be sent to psychiatric hospitals to receive more appropriate treatment there. What we found in our audit was they have not used that information yet to identify and inform how many beds they should actually seek contracts to obtain.

Mme McCalla : Oui, si on avait eu la volonté d'agir. Lorsque le service avait défini le besoin, il n'avait pas l'étude de prévalence dont il dispose maintenant. Cette étude n'a été menée qu'en 2016 alors que le besoin avait été défini en 2014, je crois, après l'enquête sur l'affaire Ashley Smith. En 2016, SCC a réalisé l'étude de prévalence qui a permis de connaître le nombre de délinquantes souffrant de troubles mentaux graves et d'importantes déficiences qui auraient été mieux soignées dans un hôpital psychiatrique. Notre audit a établi que le service n'a pas encore utilisé ces renseignements pour déterminer le nombre de lits à obtenir par contrat.

Senator Pate: Have they used the information they gleaned when they did similar research at prison for women, or did they reveal any of that information to you at the time?

La sénatrice Pate : Le service a-t-il utilisé les renseignements qu'il avait recueillis lorsqu'il a fait des recherches de même nature à la prison pour femmes? Vous avait-il alors parlé de ces renseignements?

Ms. McCalla: I'm not aware of that information. In 2014, when they initially identified the need to secure additional beds, we only saw what the need identified was for.

Mme McCalla : Je ne suis pas au courant de ces renseignements. En 2014, lorsque le service a déterminé qu'il avait besoin de prévoir des lits supplémentaires, nous avons seulement examiné la nature du besoin défini.

Senator Pate: So there was nothing from late 1990s, the early 2000s or post the Human Rights Commission report?

La sénatrice Pate : Il n'y a donc rien eu qui remontait à la fin des années 1990, au début des années 2000 ou à l'époque qui a suivi la publication du rapport de la Commission des droits de la personne?

Ms. McCalla: They have certainly done studies on the prevalency, but it was not necessarily according to different categories of need, which they have done now in 2016.

Mme McCalla : Le service avait certainement fait des études de prévalence, mais elles n'étaient pas nécessairement basées sur les différentes catégories de besoins, comme cela a été le cas en 2016.

Senator Pate: Thank you.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

Senator Ataullahjan: My question is on your 2016 report, *Preparing Indigenous Offenders for Release*, which found that CSC did not examine whether its culturally specific correction interventions were sufficiently accessible to indigenous prisoners. You also found that access to correctional interventions varied considerably across institutions and regions, but section 76 of the CCRA requires the implementation of programs to address the needs and increase the rehabilitation and reintegration of all prisoners. Can you please comment on CSC's failure to fully implement section 76 and whether that has undermined the reintegration of prisoners?

La sénatrice Ataullahjan : Ma question porte sur votre rapport de 2016, *La préparation des détenus autochtones à la mise en liberté*, d'après lequel SCC n'avait pas déterminé si ses interventions culturellement adaptées étaient suffisamment accessibles aux détenus autochtones. Vous aviez également constaté que l'accès aux interventions correctionnelles variait considérablement selon l'établissement et la région, mais l'article 76 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition impose de mettre en œuvre des programmes destinés à répondre aux besoins et à favoriser la réadaptation et la réinsertion de tous les détenus. Que pensez-

vous du fait que SCC n'a pas pleinement appliqué l'article 76? Croyez-vous que cela a nui à la réinsertion des détenus?

Mr. Ferguson: Again, I'll ask Ms. McCalla to provide details, but they are responsible to provide culturally appropriate programming. We found, for example, that healing lodges were not available in all regions and, as a result, not available to all indigenous women offenders. Part of that was because they have a low number of offenders in certain regions so they didn't have the healing lodges available in all of those regions. That's partly why we commented about the fact that the access to those services was variable across the country, because in some areas those services were available but not in others.

M. Ferguson : Je vais encore une fois demander à Mme McCalla de donner des détails à ce sujet, mais SCC a la responsabilité d'offrir des programmes culturellement adaptés. Nous avons constaté, par exemple, qu'il n'y avait pas de pavillons de ressourcement dans toutes les régions, de sorte que les détenues autochtones n'y avaient pas toutes accès. Cette situation était due en partie au fait qu'elles sont trop peu nombreuses dans certaines régions. Les pavillons de ressourcement n'étaient donc pas disponibles partout. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons dit que l'accès à ces services était variable dans le pays parce qu'il y avait des pavillons dans certaines régions, mais pas dans d'autres.

The other thing that we identified was that sometimes the culturally appropriate programming was not started as quickly, so the offender couldn't start their programming quickly enough and therefore were not prepared for parole at the earliest possible date. In some cases, the offender — even though they were an indigenous offender — would choose to take the non-culturally specific programming because that would start earlier and they could perhaps get it completed in time for parole.

Nous avons en outre noté que, dans certains cas, les détenues n'étaient pas inscrites assez rapidement aux programmes culturellement adaptés et n'étaient donc pas prêtes à accéder le plus tôt possible à la libération conditionnelle. Dans certains cas, les détenues préféraient choisir des programmes qui n'étaient pas culturellement adaptés, même si elles étaient autochtones, parce qu'elles pouvaient les entreprendre plus tôt et espéraient les terminer à temps lorsqu'elles seraient admissibles à la libération conditionnelle.

Certainly, we are always concerned when any offender is released after their earliest possible parole date, particularly if it's because the institution has not been able to provide the programming to them. That means when they are released, they have less time for that structured and gradual insertion back into the community.

Nous sommes toujours préoccupés lorsqu'un délinquant est mis en liberté après la date à laquelle il aurait pu être admissible, surtout si c'est parce que l'établissement n'a pas pu l'inscrire assez tôt aux programmes voulus. Cela signifie qu'une fois mis en liberté, le délinquant a moins de temps pour réaliser une réinsertion structurée et progressive dans la collectivité.

Ms. McCalla: We found that CSC has developed culturally specific programs for indigenous offenders, as it's required to do. Under the CCRA, it's to provide programs and services specific to the needs of indigenous and women offenders.

Mme McCalla : Nous avons constaté que SCC a établi des programmes culturellement adaptés pour les délinquants autochtones, comme il est tenu de le faire. En vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le service doit offrir des programmes et des services correspondant aux besoins particuliers des délinquants autochtones et de sexe féminin.

They have the pathways and healing lodges, access to elders and the correctional programs, but our concern with the delivery of these programs was we found that access was uneven across the various institutions.

Il a effectivement prévu les Sentiers autochtones, les pavillons de ressourcement, l'accès aux aînés et les programmes correctionnels, mais nous nous inquiétons du fait que l'accès à ces programmes n'est pas le même dans tous les établissements.

At the Prairie institution in Edmonton, in the Prairie region, more than half of the offender population is indigenous, and we found that access to programs there was comparable to non-indigenous offenders.

À l'établissement d'Edmonton, dans la région des Prairies, plus de la moitié de la population carcérale est d'origine autochtone. Nous avons constaté dans ce cas que l'accès des détenus autochtones aux programmes était comparable à celui des non autochtones.

CSC's main challenge is in other regions where indigenous offenders make up smaller proportions of the population, and there we found that they were unable to provide access to their correctional programs in a timely manner. Not every indigenous offender would necessarily opt to take the indigenous offender

Pour SCC, le problème se situe principalement dans les régions où les délinquants autochtones ne constituent qu'une faible proportion de la population carcérale. Dans ces cas, nous avons noté que le service était incapable d'assurer l'accès aux programmes correctionnels en temps opportun. Les détenus

program, but we found that in regions with small numbers of indigenous offenders, the indigenous offenders that had been working with an elder and had a healing plan in their correctional plan were not taking the indigenous programs, and we would expect that they would have.

autochtones ne choisissaient pas nécessairement les programmes destinés aux Autochtones, mais nous avons constaté que, dans les régions où le nombre de délinquants autochtones était relativement faible, ceux d'entre eux qui travaillaient avec un aîné et avaient des activités de ressourcement dans leur plan correctionnel ne choisissaient pas toujours les programmes autochtones, alors que nous nous serions attendus à ce qu'ils le fassent.

We also found that more than half of the indigenous offenders were taking the indigenous programs, but they weren't able to access them and, as a result, only a quarter of them were able to complete their programs by the time they were first eligible for parole. That's a significantly lower rate than non-indigenous offenders.

Nous avons aussi constaté que plus de la moitié des délinquants autochtones optaient pour les programmes autochtones, mais, comme ils avaient des difficultés à y accéder, seul un quart d'entre eux pouvaient terminer leur programme avant d'être admissibles pour la première fois à la libération conditionnelle. Cette proportion est sensiblement inférieure à celle des délinquants non autochtones.

Senator Ataullahjan: Has it been the experience of your office that the recommendations agreed upon result in actual change within Correctional Service Canada?

La sénatrice Ataullahjan : Avez-vous pu constater que les recommandations acceptées entraînaient des changements concrets à SCC?

Mr. Ferguson: Well, I think even in this case, we identified the issue that they were using cells on the segregation range to manage women offenders simply because they were at risk of self-harm or attempting suicide. They were using some of those cells just to manage the mental health risks. In the course of the audit, they agreed that they were going to stop doing that because it doesn't provide an appropriate clinical approach. Now, I'm not exactly sure how they're going to manage those offenders because they still have those risks of self-harm. I'm not sure on the details, but I think that was an instance where we did see that they had taken some action.

M. Ferguson : Je crois que, même dans ce cas, nous avons noté que le service plaçait des détenues dans des cellules de la rangée d'isolement simplement à cause du risque d'automutilation ou de suicide. Il utilisait ces cellules simplement pour gérer des risques de santé mentale. Au cours de l'audit, les représentants de SCC ont convenu de cesser de le faire parce que cela ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une approche clinique appropriée. Je ne sais pas vraiment ce que le service a l'intention de faire dans le cas des détenues présentant un risque de comportement autodestructeur. Je ne suis pas sûr des détails, mais je crois qu'il y a un cas où nous avons pu constater que le service avait pris des mesures.

This is the third audit we have done on preparing offenders. We did one on preparing offenders in general, we did another on preparing indigenous offenders and now we have done the one on preparing women offenders. In the course of all of those audits, we have mentioned that they don't always get access to all of the information that they should have and was available at the sentencing to be able to determine the appropriate security and programming levels for the offenders. They still haven't fixed that and we are now three audits into this, but we have seen that they have started to make progress.

C'est le troisième audit que nous faisons au sujet de la préparation des délinquants. Nous en avons fait un sur les délinquants en général, un autre sur les délinquants autochtones et un troisième sur les femmes en détention. Au terme de tous ces audits, nous avons mentionné que le service n'avait pas toujours accès à tous les renseignements disponibles lors de la détermination de la peine et qu'il devrait avoir pour être en mesure de déterminer le niveau de sécurité et les programmes correctionnels voulus. SCC n'a pas encore pris de mesures correctives à cet égard après trois audits, mais nous avons pu voir qu'il avait commencé à faire des progrès.

In terms of our recommendations — not necessarily just for Correctional Service Canada but in general — the departments will just about always agree with our recommendations. They will always say they are going to implement our recommendations. Fairly often, what we find when we come back and do a follow-up audit in the same area is that they will have, in fact, implemented something, but the results aren't necessarily any different. I think that is the thing that is, perhaps, most discouraging for us. We can make a recommendation, the department says they are going to do something and they will do

Pour ce qui est de nos recommandations — pas nécessairement celles qui sont destinées à SCC, mais en général —, les ministères et organismes en cause les acceptent toujours ou presque. Ils disent toujours qu'ils vont y donner suite. Toutefois, lorsque nous revenons faire un suivi dans le même secteur, nous constatons assez souvent qu'ils ont effectivement fait quelque chose, mais que les résultats ne sont pas nécessairement différents. C'est, je crois, l'élément qui nous décourage le plus. Nous formulons une recommandation, l'organisme dit qu'il va agir, mais lorsque nous examinons les

it, but if we look at what is happening in the results, they don't necessarily get better. That's what we keep trying to send as a message to the departments. When we talk about the issues we find in these programs, the important thing is getting the programs to a point where they are providing better results.

résultats, nous n'avons pas toujours l'impression qu'ils se sont améliorés. Nous essayons constamment de transmettre ce message aux ministères et organismes. Lorsque nous parlons des problèmes que nous constatons dans les programmes, nous espérons que l'organisme en cause les modifiera suffisamment pour aboutir à de meilleurs résultats.

Senator Ataullahjan: Thank you.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie.

Senator Pate: I wanted to pick up on something that Senator Ataullahjan raised in terms of how you monitor. You examined the issue of women being placed in segregation and being treated as though they were on segregation status and noted that was something of concern. To be more specific, how did you know that was happening and how will you monitor in the future, or how would you suggest it be monitored to determine whether that is continuing to happen? As you undoubtedly uncovered in your report, the reality was that people are being placed in segregation but not being classified, so none of the legal requirements to monitor them in segregation were being adhered to. I'm curious to pick up on what kind of accountability mechanisms you would recommend or would suggest that our committee consider in terms of our recommendations?

La sénatrice Pate : Je voudrais revenir sur la question que la sénatrice Ataullahjan a posée au sujet de la surveillance. Vous avez parlé des femmes placées en cellule d'isolement ou traitées comme si elles avaient été en isolement et avez noté que c'était un sujet de préoccupation. Pouvez-vous nous dire comment vous avez appris que cela se produisait et comment vous avez l'intention de surveiller la situation ou de vous assurer d'une surveillance adéquate à l'avenir, afin de déterminer si le placement en isolement se poursuit? Comme vous l'avez sûrement mentionné dans votre rapport, ces personnes sont placées en cellule d'isolement sans être officiellement en isolement préventif, de sorte qu'aucune des exigences légales de surveillance n'était respectée. Je suis curieuse de savoir quels mécanismes de responsabilité vous recommandez ou proposez que notre comité envisage dans ses propres recommandations.

Ms. McCalla: For the enhanced observation, which is used when an offender has been identified at risk of self-harm or suicide, we picked up on that issue of their placement in the segregation range from the jury recommendations into Ashley Smith's case. There, the jury had recommended that CSC treat them the same and that it has the same level of oversight for that use of segregation cells.

Mme McCalla : Dans le cas de l'observation intensifiée, utilisée lorsqu'on estime que des délinquants présentent un risque d'automutilation ou de suicide, nous avons retenu la question du placement de ces délinquants en isolement préventif sur la base des recommandations du jury dans l'affaire Ashley Smith. Le jury avait recommandé que ces délinquants soient traités de la même façon que s'ils étaient en isolement et fassent l'objet du même niveau de surveillance qu'en cellule d'isolement.

In our site visits, we visited the segregation ranges in each of the institutions and did see that offenders were placed in segregation. The cells they use for enhanced observation are a little different than those used for segregation. For example, they ensure those cells have 24-hour camera monitoring and bigger windows than the other cells. But those cells could, indeed, also be used when an offender is on segregation status.

Au cours de nos visites sur place, nous avons examiné les rangées de cellules d'isolement de chaque établissement et avons noté que des délinquants étaient placés en isolement. Les cellules utilisées pour l'observation intensifiée sont un peu différentes des cellules d'isolement. Par exemple, elles sont dotées d'une caméra de surveillance qui fonctionne 24 heures sur 24 et ont une plus grande fenêtre d'observation. Toutefois, ces cellules peuvent également servir pour les détenus en isolement préventif.

Senator Pate: Just to be clear: They're in the segregation unit, and you're talking about the windows and doors?

La sénatrice Pate : J'aimerais avoir une précision. Ces femmes sont dans l'unité d'isolement, et vous parlez de portes et de fenêtres?

Ms. McCalla: Yes.

Mme McCalla : Oui.

When we started our audit, they were not monitoring the length of time those women were held in those cells under enhanced observation. During the one year when we were auditing, they did monitor the length of time they were in there. We have incomplete data for that year, but we found, in general, that the women were placed in enhanced observation in cells on

Lorsque nous avons commencé notre audit, SCC ne tenait pas compte de la période passée par ces femmes en isolement sous observation intensifiée. Au cours de l'année que nous avons consacrée à l'audit, le service a noté la durée de ces périodes. Nous disposons de données incomplètes pour l'année, mais nous avons constaté qu'en général, les femmes étaient soumises à une

the segregation range I think we report for about three days. But that was not reliable data.

At the end of our audit period just this last summer, CSC updated its policies for how the oversight will be carried out. We haven't had an opportunity yet to examine how that oversight will be put in place and operational. We only saw the policy that was in place. It involves review by members of the psychiatric mental health team, which is a good thing. I don't know what it has for independent review, but the independent review is only a recommendation. It can be overridden. So we haven't had an opportunity to look at the oversight for women offenders placed in segregation.

Also during our audit period, CSC changed its policies and now prohibits the segregation of women with mental health issues in its segregation ranges. We also did not have the opportunity to verify how that would be put into place.

Senator Hartling: Good morning again, and thank you for being here and for the good work you're doing. It's important to our study.

In your 2017 report, *Preparing Women Offenders for Release*, you noted that the CSC could have saved about $4 million in custody costs if the 225 women released on parole in the 2016-17 fiscal year were prepared for and released by their first parole eligibility date. Can you comment on how best to hold CSC to account for implementing the CCRA pursuant to legislative intent and to remedy breaches of law and/or policy?

Mr. Ferguson: In general, it comes down to them making sure they are able to get the offenders prepared for their parole hearing at the earliest possible date. That's why we put so much emphasis on all of the different aspects of that.

It starts right from the very beginning, where the offender is placed when they come into the system, because they're going to get their parole hearing if they're in a minimum, maximum or medium security. Then they have to make their way through the system. First, it's important where they're placed. Second, it's important what programs they're assigned and that the programs be appropriate to what the offender needs. Third, the CSC can actually get those programs started when the offender needs them. All of those things have to fall in place to be able to get the offender prepared for the parole hearing at the earliest possible date.

observation intensifiée en cellule d'isolement pendant environ trois jours, je crois. Les données ne sont cependant pas fiables.

À la fin de notre audit, l'été dernier, SCC a mis à jour sa politique de surveillance. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier la façon dont cette politique doit être mise en œuvre. Nous avons seulement observé la politique qui était en place. Elle prévoyait un examen par des membres de l'équipe psychiatrique. C'est une bonne chose. Je ne sais pas ce que la nouvelle politique prévoit en matière d'examen indépendant, mais ce n'était qu'une recommandation à laquelle on pouvait déroger. Bref, nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier les mesures de surveillance des détenues placées en isolement.

De plus, SCC a modifié sa politique au cours de notre audit en interdisant de placer des détenues ayant des troubles mentaux dans la rangée de cellules d'isolement. Nous n'avons pas non plus eu l'occasion de vérifier la façon dont la nouvelle politique devait être appliquée.

La sénatrice Hartling : Encore une fois, bonjour. Je vous remercie de votre présence au comité et de votre bon travail, qui nous est très utile dans notre étude.

Dans votre rapport de 2017, *La préparation des détenues à la mise en liberté*, vous notez que SCC aurait pu économiser près de 4 millions de dollars si les 225 femmes qui ont obtenu une libération conditionnelle au cours de l'exercice 2016-2017 avaient été préparées à la mise en liberté et avaient été libérées dès la première fois où elles étaient devenues admissibles à la libération conditionnelle. À votre avis, quels sont les meilleurs moyens de tenir SCC responsable de l'application de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition conformément à l'intention du législateur et de remédier aux violations de la loi et de la politique?

M. Ferguson : En général, cela revient à veiller à ce que le service soit en mesure de préparer les délinquants le plus tôt possible pour l'audience de libération conditionnelle. C'est la raison pour laquelle nous insistons tellement sur les différents aspects de cette préparation.

Cela commence au tout début, au moment du placement du délinquant à son arrivée dans le système correctionnel, parce qu'il aura de toute façon une audience de libération conditionnelle, qu'il soit dans un établissement à sécurité minimale, maximale ou moyenne. Les délinquants doivent ensuite faire leur chemin dans le système. Premièrement, l'endroit où ils sont placés est important. Deuxièmement, les programmes auxquels ils sont affectés ont également leur importance. Troisièmement, il faut que SCC permette aux délinquants d'entreprendre ces programmes au moment où ils en ont besoin. Tous ces éléments sont nécessaires pour qu'ils soient prêts le plus tôt possible pour l'audience de libération conditionnelle.

That's why in the audit and in the other audits that we've done we have focused so much on the percentage of offenders who actually were prepared for that first parole hearing. That's one thing that Correctional Services should continue to update and give you and others information about how many offenders they are actually getting prepared for their parole hearing by the first date they're eligible for that hearing.

Senator Hartling: Did you have anything to add?

Ms. McCalla: As the Auditor General mentioned, this is the third in a series of audits we have done on preparing offenders for release. In each of those audits, we have recommended that CSC ensure that it does prepare offenders for release when they are first eligible, where appropriate. In particular, we found that low-risk offenders were not being prepared in a timely manner.

In this audit, for the first year in the last 10 years, we had found an increase in the number of offenders who had been prepared for parole. There was a significant increase, so we are seeing the effects of our work there, but our point is still that, yes, they are preparing more offenders for release — and this is a reversal of a worrying trend that many have noted — but it's still late in their sentence. I think only a quarter of them were prepared when they were first eligible.

It's very important for their overall successful reintegration and parole supervision, particularly for low-risk offenders. CSC's own research has pointed out that many of these offenders can be safely managed in the community rather than in custody.

Senator Pate: Thank you for the ongoing work you do.

In your report — and you alluded to it in your opening comments — you talked about the need for the classification scheme and the ongoing recommendations, particularly since the 2003 report by the Canadian Human Rights Commission, *Protecting Their Rights,* where it was found that the classification and assessment tools used for women violated the human rights of women on the basis of not only sex but race, because of the overrepresentation of racialized women, particularly indigenous women, and women with mental health issues. You indicate they have made a commitment to develop a new Custody Rating Scale.

As you're no doubt aware, they also made that commitment in 2004 following the release of the 2003 Human Rights Commission report. They hired Dr. Moira Law to conduct that research and develop a new tool over a three-year period. But after her first report, in which she recommended starting all

C'est la raison pour laquelle nous avons tant insisté dans cet audit et dans les autres sur le pourcentage de délinquants qui sont prêts dès la première audience. Le service devrait donc continuer à actualiser ses procédures et à vous communiquer, ainsi qu'à d'autres, des renseignements sur le nombre de délinquants qu'il prépare pour leur première audience de libération conditionnelle dès qu'ils y sont admissibles.

La sénatrice Hartling : Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme McCalla : Comme l'a dit le vérificateur général, nous en sommes au troisième audit sur la préparation des détenus à la mise en liberté. Dans chaque cas, nous avons recommandé que SCC veille à ce que les délinquants soient prêts, dans la mesure du possible, dès qu'ils deviennent admissibles à la libération conditionnelle. Nous avons constaté en particulier que les délinquants à faible risque ne sont pas préparés à temps.

Au cours de notre dernier audit, nous avons constaté, pour la première fois en 10 ans, une augmentation du nombre de délinquants qui ont été préparés à la mise en liberté. Il s'agit d'une augmentation sensible qui nous permet de nous rendre compte des effets de notre travail à cet égard. Il n'en reste pas moins que, même si le service prépare davantage de délinquants — ce qui inverse la tendance inquiétante que beaucoup avaient notée —, ils ne sont prêts qu'assez tard. Je crois que seul un quart d'entre eux sont prêts dès qu'ils deviennent admissibles pour la première fois à la libération conditionnelle.

Cela est très important pour leur réinsertion dans la collectivité et leur supervision, particulièrement dans le cas des délinquants à faible risque. Les recherches du service lui-même ont révélé que beaucoup de ces délinquants peuvent être gérés en toute sécurité dans la collectivité plutôt qu'en détention.

La sénatrice Pate : Je vous remercie du bon travail que vous faites.

Vous avez parlé dans votre rapport — ainsi que dans votre exposé préliminaire — du besoin d'un système de classement et des recommandations formulées, surtout depuis la parution en 2003 du rapport *Protégeons leurs droits* de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans ce rapport, la commission avait noté que les échelles de classement et d'évaluation utilisées dans le cas des femmes violaient leurs droits sur le plan non seulement du sexe, mais aussi de la race, à cause de la surreprésentation des femmes racialisées, et notamment des femmes autochtones et des femmes ayant des troubles mentaux. Vous avez dit que SCC s'était engagé à élaborer une nouvelle échelle de classement par niveau de sécurité.

Comme vous le savez sans doute, le service avait à nouveau pris le même engagement en 2004 après la publication du rapport de 2003 de la Commission canadienne des droits de la personne. Il avait retenu les services de Mme Moira Law et l'avait chargée de mener des recherches visant à produire un nouvel outil dans

women at minimum security, recognizing that even those women who were in for offences involving personal violence often were reacting to violence so they were unlikely to be a risk to public safety beyond their own particular circumstances of victimization. She recommended that and also that only where there was evidence that they posed a greater risk to public safety that their security level be increased.

I'm curious as to whether you were able to examine the research Dr. Moira Law did and where you see the process now. Given the apparent intransigence of Corrections — Louise Arbour made a similar recommendation in 1996 — to implement these recommendations and the fact that Corrections is now fighting those very same kinds of recommendations or assertions that the Supreme Court of Canada made in the *Ewart* case, what evidence do you have based on your audit that things are being changed and that this will be remedied?

Ms. McCalla: When we examined this issue, we looked to see the extent to which CSC had responded to the most recent recommendation from the Human Rights Commission in 2003. It had itself committed to develop a security classification system for women offenders.

We requested and obtained the Moira Law report and her examination of security classification. She had been contracted by CSC to develop a new security classification system from the ground up, if you will. Her first report, which had recommended how the classification system could work for women offenders, was reviewed by CSC and was rejected by them. They did not pursue further work on that.

We had seen some work that CSC had then done in its own research to possibly reweight the tool. They examined the possibility of doing that — of reweighting. There are three main categories that the Custody Rating Scale reviews and weighs, and many other jurisdictions do revised weighting for women as opposed to men. Their sample size was too small, however, so they could not conclude on the benefits of reweighting. They did not pursue further work on it.

There were also other starts and stops they had done, but at the end of the day, they had not made any modifications to the Custody Rating Scale to consider uniquely the risks of women offenders.

In their own research that they had recently conducted — I think we report it's in 2012 — they had again noted weaknesses with the use of the Custody Rating Scale with women offenders and its predictive reliability in two of the three sections that it

les trois années suivantes. Toutefois, dans son premier rapport, elle avait recommandé de commencer par placer toutes les détenues au niveau de sécurité minimale pour reconnaître que même les femmes condamnées pour des infractions de violence réagissaient souvent à la violence dont elles étaient elles-mêmes victimes, de sorte qu'il était improbable qu'elles présentent un risque par la suite. Mme Law avait également recommandé que les détenues ne fassent l'objet d'un niveau de sécurité plus élevé que si elles présentaient un risque pour la sécurité publique.

Je suis curieuse de savoir si vous avez pu examiner les recherches de Mme Moira Law et où en est le processus maintenant. Compte tenu de l'apparente détermination de SCC — Louise Arbour avait formulé une recommandation similaire en 1996 — à ne pas donner suite à ces recommandations et du fait que le service se bat actuellement contre les mêmes recommandations ou assertions faites par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Ewert,* quelles preuves avez-vous pu recueillir dans le cadre de votre audit que des mesures sont prises pour remédier à la situation?

Mme McCalla : Lorsque nous avons examiné cette question, nous avons essayé de déterminer dans quelle mesure SCC avait donné suite aux recommandations formulées en 2003 par la Commission canadienne des droits de la personne. Le service s'était lui-même engagé à élaborer un système de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes.

Nous avons demandé et obtenu le rapport de Moira Law et son examen du système de classement. Elle avait été engagée à contrat par SCC pour élaborer un tout nouveau système. Son premier rapport, qui recommandait un mode de classement des délinquantes, avait été examiné et rejeté par SCC, qui n'avait pas poursuivi les efforts entrepris dans ce domaine.

Nous avons vu certains des travaux que SCC avait faits dans le cadre de ses propres recherches pour essayer de modifier la pondération de l'outil. Il a examiné la possibilité d'élaborer une nouvelle pondération. Il y a trois principaux éléments que l'échelle de classement par niveau de sécurité permet d'évaluer et de pondérer. Beaucoup d'autres administrations utilisent pour les femmes une pondération différente de celle des hommes. Toutefois, la taille de l'échantillon était trop petite, de sorte que le service n'a pas abouti à une conclusion sur les avantages d'une nouvelle pondération et a abandonné le travail fait à ce sujet.

D'autres travaux ont été entrepris sans résultat. En fin de compte, SCC n'a apporté aucune modification à l'échelle de classement par niveau de sécurité pour tenir particulièrement compte des risques posés par les délinquantes détenues.

Dans son travail de recherche le plus récent — nous mentionnons dans notre rapport que ce travail remonte à 2012, je crois —, SCC a encore une fois noté les faiblesses de l'échelle quand elle est appliquée aux femmes, surtout en ce qui concerne

does weigh. We therefore recommended that they once again look at options to improve the security classification for women offenders.

The ultimate problem here is that if you don't have a reliable classification tool, women are either receiving too high of a security classification, which adversely affects timely preparation for parole, or conversely, if they get too low a security classification, that's a danger to offenders and staff. So you want to make sure you've got your women offenders at the right security level, and we therefore made a recommendation to CSC that they do that.

Senator Pate: You made the recommendation, as many other bodies have made, and you have made the same recommendations, in fact, previously, along with the Correctional Investigator, the Human Rights Commission and Louise Arbour. They themselves have acknowledged it in the Task Force on Federally Sentenced Women. You, in fact, go further at page 6 of your report to indicate that not only did they not have a new classification scheme, but they were overclassifying in 37 per cent of the security level reviews, where they were placing people at a higher recommendation even than the scale that already is apparently overclassifying women.

Ms. McCalla: When we looked at how the Custody Rating Scale was used in operation — so in theory, they have identified problems with predictive reliability of the scale in use. Then we looked to see how the scale was actually being used. We found that about 30 per cent of the scale's initial classifications were overridden by staff, which is problematic for an actuarial tool. It should not be that high. We looked at the work that CSC had done, and CSC actually found that the classifications done by staff, the overrides, were better than what the tool had recommended, which is indicative of problems in using the scale.

CSC has developed a security reclassification tool specifically for women offenders, and that tool has been validated for use with very strong results. We were concerned because 37 per cent of that tool is also being overridden by staff, which is problematic because they know that is a good tool. It is different than the results for the Custody Rating Scale.

Senator Pate: How confident are you that these issues will be remedied in the future by Corrections?

Ms. McCalla: We discussed in depth our concerns with how the scales are being used, and they agree that they will examine options for the Custody Rating Scale, and they will look to examine why staff are overriding the security reclassification scale. They agree that that level of overrides is very problematic.

sa valeur prédictive dans deux des trois éléments mesurés. Par conséquent, nous lui avons recommandé de passer encore une fois en revue les possibilités d'amélioration du classement des délinquantes.

Le grand problème ici est que, en l'absence d'un outil fiable de classement, les femmes reçoivent une cote de sécurité soit trop élevée, qui nuit à leur préparation à temps à la mise en liberté, soit trop basse, ce qui fait courir des risques aux délinquantes et au personnel. Il faut donc veiller à donner aux délinquantes la bonne cote de sécurité. C'est l'objet de la recommandation que nous avons faite à SCC à cet égard.

La sénatrice Pate : Vous avez formulé cette recommandation, comme beaucoup d'autres organismes l'ont fait et comme vous l'aviez fait antérieurement, de même que l'enquêteur correctionnel, la Commission des droits de la personne et Louise Arbour. SCC l'avait lui-même reconnu dans le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. En fait, vous dites vous-même à la page 6 de votre rapport que le service non seulement avait omis d'établir un nouveau système de classement, mais avait, dans 37 p. 100 des cas, réévalué à la hausse la cote de sécurité attribuée par un système qui, apparemment, classait déjà les femmes à un niveau trop élevé.

Mme McCalla : Nous avons étudié la façon dont l'échelle de classement par niveau de sécurité était utilisée en pratique. En théorie, SCC avait déterminé que la valeur prédictive de l'échelle était douteuse. Lorsque nous en avons examiné l'application, nous avons constaté que le personnel ne tenait pas compte de l'évaluation initiale dans 30 p. 100 des cas, ce qui est problématique dans le cas d'un outil actuariel. Le pourcentage n'aurait pas dû être aussi élevé. Nous avons examiné le travail fait par SCC et avons noté que le service avait constaté que les évaluations différentes établies par le personnel étaient meilleures que les évaluations initiales de l'outil. Cela met en évidence les faiblesses de l'échelle.

SCC a élaboré une échelle de réévaluation du niveau de sécurité spécialement conçue pour les délinquantes. Cet outil a été validé sur la base de résultats très positifs. Nous nous sommes cependant inquiétés du fait que 37 p. 100 des résultats de l'outil étaient rejetés par le personnel, ce qui, encore une fois, est problématique car SCC savait que c'était un bon outil. Ses résultats étaient différents de ceux que produisait l'échelle de classement par niveau de sécurité.

La sénatrice Pate : Avez-vous l'impression que SCC réglera ces problèmes à l'avenir?

Mme McCalla : Nous avons discuté en profondeur des préoccupations que suscitait l'utilisation des échelles. SCC s'est engagé à examiner les possibilités dans le cas de l'échelle de classement par niveau de sécurité et à déterminer les raisons pour lesquelles le personnel rejette si souvent ses résultats. Il est

Mr. Ferguson: This is an issue that we see in a number of different programs, where a problem is identified and a department will start working on it, won't finish the work on it, and the problem just continues year after year.

We only went back to the Canadian Human Rights Commission to raise the issue in 2003, so by now there should have been enough time for them to figure out how they need to deal with this. That's a message that we are trying to deliver, not just about CSC but about a lot of different government programs. When there are these types of serious concerns raised and there are recommendations to do something, there should be at least a response to that. If at the end of it they do some sort of an evaluation and determine they can't come up with anything better, at least report that, but we just see this too often. Where there's a recommendation and a problem identified, they start working on it, stop working on it, they come back and work on it again, and nothing happens.

I can't tell you for sure that they are going to fix it this time. All I can tell you is it's a message that we are trying to impress on all government departments. When you have had a long, outstanding issue and you say you're going to work on it, you need to come up with an answer.

Senator Andreychuk: I want to touch on this a little differently. With the tools you keep talking about, to what extent did you find that the knowledge CSC had was based on previous material? In other words, are they starting from their own records, or are they incorporating the history of that person, including the examinations and analysis in the court system or in other governmental systems? What I've found in the past in the systems is the silo effect. There's a bit of an examination here, and it rests in the courts. Then they go into Corrections and they're almost reinventing that person. That's the first part.

Second, there is a lot is here about mental health. The two areas in addition to mental health that give me some concern are drug use and alcohol use. To what extent does that interplay with mental health? Is that a subset or a separate condition?

Third, to what extent are family resources utilized for the preparation? I know the healing lodges, particularly the Maple Creek one, was long in making. There was a lot of trial and error in that. When they reached out to the Aboriginal community — more particularly the extended families — and brought them in, there was a better success rate. To what extent are families involved in this preparation, or are they at all?

conscient du fait que le pourcentage de rejet est très problématique.

M. Ferguson : Il s'agit d'un problème que nous avons constaté à l'égard d'un certain nombre de programmes différents : les responsables constatent qu'un problème existe et commencent à s'en occuper, mais s'arrêtent en chemin. Le problème persiste donc d'une année à l'autre.

La Commission canadienne des droits de la personne avait évoqué le problème en 2003. Depuis, SCC a eu assez de temps pour déterminer les mesures à prendre. C'est un message que nous essayons de transmettre, non seulement à SCC, mais aussi à l'égard de beaucoup d'autres programmes fédéraux. Lorsqu'une question suscite de sérieuses préoccupations et que des recommandations sont formulées pour y remédier, les ministères et organismes en cause devraient au moins réagir. S'ils procèdent à une évaluation et aboutissent finalement à la conclusion qu'ils n'ont rien de meilleur à mettre en place, ils devraient au moins le dire. Trop souvent, ce n'est pas le cas. Quand un problème est défini et fait l'objet d'une recommandation, ils commencent à s'en occuper, puis s'arrêtent pour reprendre leurs efforts plus tard et ne rien faire en définitive.

Je ne peux pas vous affirmer que le service va remédier au problème cette fois-ci. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous essayons de faire passer ce message à tous les organismes fédéraux. S'ils ont un problème de longue date et affirment qu'ils vont s'en occuper, ils doivent trouver une solution.

La sénatrice Andreychuk : Je voudrais aborder cette question sous un angle un peu différent. Compte tenu des outils dont vous parlez constamment, avez-vous l'impression que les renseignements dont dispose SCC se fondent sur des données antérieures? Autrement dit, établissent-ils leurs propres dossiers ou bien tiennent-ils compte des antécédents de la personne, y compris les analyses et les examens réalisés par les tribunaux ou d'autres organismes gouvernementaux? J'ai souvent constaté par le passé que beaucoup de gens travaillent en vase clos. Certains examens sont faits, puis restent dans le système judiciaire. Quand les délinquants entrent dans le Service correctionnel, c'est presque comme s'ils étaient réinventés. C'est le premier élément.

Deuxièmement, il est beaucoup question ici de santé mentale. Deux autres facteurs m'inquiètent aussi : la drogue et l'alcool. Dans quelle mesure ces facteurs interviennent-ils dans les troubles mentaux? Forment-ils une catégorie distincte ou bien ne sont-ils qu'un autre élément d'un même problème?

Troisièmement, dans quelle mesure les ressources familiales sont-elles exploitées pour la préparation des délinquantes? Je sais qu'il a fallu beaucoup de temps pour établir les pavillons de ressourcement, surtout dans le cas de Maple Creek. Il y a eu beaucoup de tâtonnements à cet égard. Lorsque SCC a pensé à recourir à la collectivité autochtone, et notamment aux familles étendues, le taux de succès a monté. Dans quelle mesure les

Mr. Ferguson: I'll start with the first part of your question and then turn it over to Ms. McCalla, since she knows more about it than I do.

In the first part in terms of understanding an offender, when an offender comes in the door, they have a number of different pieces of information they are supposed to collect, the information that was prepared at the time of sentencing or the judge's comments and those types of documents. If the individual is an indigenous individual, it should include the Aboriginal social history and those types of things.

However, in each of the three audits that we have done on preparing offenders for release, we have not yet found an instance where they are getting everything they should be getting, even though all of those documents are prepared. They're all documents that exist because they have to exist for the sentencing. All of that information exists, but they don't always get it when the offender shows up at their door, and that's the information they're supposed to use to understand who this offender is and the background of the crime. That can be used then to establish what security level they're at.

I think in this instance, in the case of the women offenders, we saw that we're finally starting to get better at it, but they still don't have all of the working arrangements in place with the provinces to get all of that information when the offender first comes in the door, so they still have work to do there.

In terms of things like the drug use, alcohol use and family resources, Ms. McCalla will address that.

Ms. McCalla: A very high number of women offenders are identified with substance or alcohol misuse. Corrections Canada usually addresses these through its correctional programs. Its correctional programs are multi-targeted to address these factors.

Our concern was that CSC has not evaluated how well its correctional programs target alcohol and substance misuse. They found that the correctional programs in general for non-indigenous women didn't significantly reduce the chance of re-offending upon release. Conversely, programs for indigenous offenders do. But they have not evaluated how well their programs do address substance abuse issues and target those, which is a significant risk for reoffending upon release. In general, though, women offenders have a very low risk of reoffending upon release, which is why they were having problems and challenges in identifying a reduction. So we had

familles ont-elles participé à la préparation des délinquantes? Y a-t-il eu une participation quelconque?

M. Ferguson : Je vais commencer à répondre à la première partie de votre question, après quoi je demanderai à Mme McCalla de prendre la relève puisqu'elle en sait davantage à ce sujet que moi.

Parlons d'abord de la connaissance de la situation des délinquantes. Lorsqu'une délinquante arrive dans le système correctionnel, SCC est censé réunir différents renseignements, comme les données préparées pour la détermination de la peine, les observations du juge et d'autres documents du même genre. S'il s'agit d'une délinquante autochtone, ces renseignements devraient également comprendre les antécédents sociaux, et cetera.

Toutefois, au cours de chacun des trois audits que nous avons réalisés sur la préparation des délinquants à la mise en liberté, nous n'avons pas trouvé un seul cas où SCC avait réuni tout ce qu'il y avait à recueillir, même s'il avait pu disposer de tous les documents nécessaires. Ces documents existent nécessairement parce qu'ils doivent être produits en prévision de la détermination de la peine. Bref, tous les renseignements sont disponibles, mais SCC n'en dispose pas toujours à l'arrivée des délinquants, en dépit du fait que ces renseignements doivent lui servir à comprendre la situation des délinquants et le contexte des infractions commises afin d'être en mesure de déterminer le niveau de sécurité adéquat.

Dans le cas des délinquantes, nous commençons, je crois, à voir de meilleurs résultats, mais SCC n'a pas encore fait les arrangements nécessaires avec les provinces pour disposer de tous les renseignements disponibles à l'arrivée des délinquantes. Il reste encore du travail à faire à cet égard.

Pour ce qui est de la drogue, de l'alcool et du recours aux ressources familiales, Mme McCalla va vous répondre.

Mme McCalla : De très nombreuses délinquantes ont des problèmes connus d'abus d'alcool et de drogue. SCC cherche ordinairement à affronter ces problèmes au moyen de ses programmes correctionnels polyvalents spécialement conçus à cette fin.

Notre préoccupation découle du fait que SCC n'a pas évalué l'efficacité de ses programmes correctionnels ciblant l'abus d'alcool et de drogue. Il a constaté que, d'une façon générale, les programmes correctionnels ne réduisaient pas sensiblement les chances de récidive après la mise en liberté dans le cas des délinquantes non autochtones. Par contre, les programmes conçus pour les délinquantes autochtones ont des effets. Toutefois, SCC n'a pas déterminé dans quelle mesure ils s'attaquent aux problèmes d'alcool et de drogue, qui créent un risque appréciable de récidive après la mise en liberté. Toutefois, les détenues libérées présentent un très faible risque de récidive, ce qui permet de comprendre que SCC ait eu de la difficulté à

recommended that they evaluate how well they target the substance abuse issues.

In terms of family contact, it has been recognized as being a significant factor for the successful reintegration of women offenders, and that indeed was the thinking behind why they set up regional women's institutions throughout the 1990s, going back to the Arbour report. We found that they indeed do monitor positive family contact, and that is an item that is considered by the reclassification scale because it is a significant factor for successful reintegration of women offenders.

Senator Andreychuk: Are there any statistics of the offenders themselves not wanting to go through the programs? I realize that most want to get out, as they said to me, but are they willing to utilize the tools that are available?

Ms. McCalla: We found that, generally, the correctional programs have a very high participation rate, and they do have what CSC calls "successfully completing." In order to successfully complete a correctional program, you would have to be engaged and willingly engaged in that program and show positive results in terms of insight into your criminal risk factors.

In terms of the indigenous offenders who would want to engage in an indigenous correctional program versus a non-indigenous correctional program, we found that it's about half, and that corresponds to what we had seen in the intake assessment where they interview offenders and ask them if they would like to have access to an elder and if they were interested in following a healing plan. That corresponded to us.

They do monitor, for example, women with substance abuse issues. They do evaluate their level of recognition and their level of wanting to address that because, as you point out, you're not going to get anywhere if you don't want to improve.

Senator Pate: Just supplemental to Senator Andreychuk's question, in terms of linking in your 2016 report on preparing indigenous prisoners, I'm curious as to whether you saw with women, particularly since the Supreme Court of Canada decision *Ipeelee* and the *Twins* case and the requirement that section 718.2(e) of the Criminal Code also applies to conditional release decisions, evidence of that in terms of your planning. I just want to be clear. I think you said no, but I just want to be clear whether you saw any evidence of that.

Ms. McCalla: We had not, no.

mesurer une réduction. Nous avons donc recommandé que le service évalue l'efficacité des programmes en ce qui concerne l'abus d'alcool et de drogue.

Pour ce qui est du contact familial, il est établi qu'il joue un rôle important dans la réinsertion des délinquantes dans la collectivité. C'est en fait pour cette raison que des établissements régionaux pour femmes ont été créés dans les années 1990, depuis la parution du rapport Arbour. Nous avons constaté que SCC s'assure de l'existence de contacts familiaux positifs et en tient compte dans son échelle de réévaluation à cause de l'importance de ce facteur dans la réinsertion des délinquantes.

La sénatrice Andreychuk : Y a-t-il des statistiques quelconques indiquant que les délinquantes elles-mêmes ne veulent pas suivre les programmes? Je sais que la plupart aspirent à la mise en liberté— c'est ce qu'elles m'ont dit —, mais y en a-t-il qui ne soient pas disposées à utiliser les moyens disponibles?

Mme McCalla : Nous avons constaté qu'en général, les taux de participation aux programmes correctionnels sont très élevés, de même que ce que SCC appelle les programmes « achevés avec succès ». Pour achever avec succès un programme correctionnel, il faut que la délinquante y ait participé de son plein gré et ait fait preuve de résultats positifs en matière de reconnaissance des facteurs de risque liés à son comportement criminel.

Pour ce qui est de la proportion des délinquantes autochtones qui souhaitent suivre un programme correctionnel autochtone, par opposition à un programme non autochtone, nous avons constaté qu'elle est d'environ 50 p. 100. Cela correspond à ce que nous avions observé à l'évaluation initiale, lorsqu'on demande aux délinquantes si elles veulent avoir accès à un aîné et suivre un plan de guérison.

SCC suit, par exemple, les femmes qui ont des problèmes de drogue. Il évalue leur niveau de reconnaissance de leur situation et la mesure dans laquelle elles souhaitent s'attaquer à leurs problèmes. En effet, comme vous l'avez signalé, elles n'aboutiront à rien si elles ne veulent pas s'améliorer.

La sénatrice Pate : Je voudrais juste poser une question faisant suite à celle de la sénatrice Andreychuk. Pour faire le lien avec votre rapport de 2016 sur la préparation des détenus autochtones, j'aimerais savoir si vous avez constaté les mêmes effets dans le cas des femmes, compte tenu en particulier de l'arrêt *Ipeelee* de la Cour suprême du Canada, du jugement rendu dans l'affaire *Twins* et de l'obligation d'appliquer l'alinéa 718.2e) du Code criminel aux décisions relatives à la libération conditionnelle. Je voudrais simplement en avoir le cœur net. Je crois que vous avez dit non, mais j'aimerais bien savoir si vous avez constaté des effets quelconques.

Mme McCalla : Non.

Senator Andreychuk: On the whole issue of healing lodges, you say that they are useful — you say even more than useful — but that they're not across the regions. I know how long it takes to develop an appropriate healing lodge because there are many parts to it. In the other regions, is it that there's a low number and it would not be viable to open a healing lodge? It's always a question of getting the resource close to where the people are. If there aren't the numbers, then you have a facility that isn't being utilized. For some, you have to go down so that you can multi-use one of these facilities, or do you move the offender to the nearest lodge, which may be a far distance? Many of the offenders that I've been aware of come from rural areas, from Northern areas. How do you balance the numbers game as opposed to the need for that facility for an individual?

La sénatrice Andreychuk : Au sujet des pavillons de ressourcement, vous dites qu'ils sont utiles et même plus qu'utiles, mais il n'y en a pas dans toutes les régions. Je sais combien de temps il faut pour établir un bon pavillon de ressourcement, compte tenu des nombreux éléments dont il faut tenir compte. Dans les autres régions, est-ce que le nombre de délinquantes ne suffit pas pour créer un pavillon viable? Le problème consiste toujours à rapprocher les ressources de l'endroit où sont les gens. Si les nombres ne sont pas suffisants, on a une installation qui reste inutilisée. Faut-il, dans certains cas, baisser la cote pour qu'il soit possible d'utiliser l'installation à des fins multiples, ou bien vaut-il mieux envoyer la délinquante au pavillon le plus proche, qui pourrait se trouver assez loin? Beaucoup des délinquantes dont je connais le cas venaient de régions rurales ou nordiques. Comment est-il possible de régler le problème du nombre quand une personne particulière a besoin d'une installation de ce genre?

Ms. McCalla: That's a big question, and it's a big question that CSC is grappling with right now. That was explained to us as being the main barrier that they have in establishing healing lodges in, say, Atlantic Canada, where there are small numbers of offenders.

Mme McCalla : C'est une grande question à laquelle SCC s'attaque à l'heure actuelle. Les responsables nous ont expliqué que c'est le principal obstacle à la création de pavillons de ressourcement, par exemple dans le Canada atlantique où le nombre de délinquantes est petit.

There is some interesting work that they have done in their second healing lodge, which operates in Edmonton, and it's a section 81 and a section 84. They have women that are there for a healing lodge, but this is operated by an indigenous community organization. They also have the section 84s in there, which gives them the ability to shift the beds and the room for the variable population that they would have.

Un travail intéressant a été fait lors de la création du deuxième pavillon à Edmonton, qui fonctionne conformément aux plans prévus aux articles 81 et 84. Il y a là des femmes qui participent à un pavillon de ressourcement, mais celui-ci est exploité par un organisme de la collectivité autochtone. Il y a également là des personnes assujetties à l'article 84, ce qui donne la possibilité de réaffecter des lits et des locaux en fonction des personnes présentes.

But CSC has said and the numbers bear it out in, say, Atlantic Canada, that the numbers are small, but they also vary a lot. You run the risk that you would build a facility that would not be running at capacity. But, between that and nothing, there are some options that they can explore. We did note that, in all of these institutions, offenders did have access to elders and were working with elders. We recommended and CSC has agreed to examine options to a full healing lodge but still access to those types of programs in the regions with smaller numbers of offenders.

SCC a dit — et les statistiques le confirment — que le nombre des délinquantes dans le Canada atlantique, par exemple, est non seulement petit, mais variable. Le service court donc le risque de construire une installation qui ne serait pas exploitée à pleine capacité. Toutefois, entre cette situation et rien du tout, il y a des solutions intermédiaires qu'il conviendrait d'examiner. Nous avons noté que, dans tous les établissements, les délinquantes avaient accès à des aînés et pouvaient travailler avec eux. Nous avons recommandé à SCC de passer en revue les options qui permettraient de créer un pavillon de ressourcement complet tout en continuant à donner accès à ce genre de programmes dans les régions où le nombre de délinquantes est petit. SCC a accepté cette recommandation.

Senator Pate: Further to the question that Senator Andreychuk just asked and you answered, when you looked at section 81 and 84 agreements, as you probably know from your study in 2016, the Buffalo Sage Wellness Centre that is run by Native Counselling Services of Alberta that you just referred to, when they initially opened it, there were no indigenous women eligible to go there because of the classification scheme. We had this tautological or vicious circle of the classification scheme

La sénatrice Pate : Comme suite à la question de la sénatrice Andreychuk à laquelle vous venez de répondre, je voudrais parler des accords conclus conformément aux articles 81 et 84. Comme vous le savez sans doute par votre étude de 2016, la maison de ressourcement Buffalo Sage, qui est exploitée par les Native Counselling Services of Alberta, n'avait pas de pensionnaires autochtones au départ, aucune n'ayant été jugée admissible en fonction du système de classement. C'était le cercle vicieux. La maison avait donc dû prendre des délinquantes

impacting, so they took a number of non-indigenous women until they could reclassify women down to be able to go.

But they also combined section 81 and 84 in a policy way. We've heard evidence here from other witnesses around what was anticipated or what was anticipated or planned in terms of the Corrections and Conditional Release Act when they envisaged section 81 and 84 and when the legislature and the Senate at that time considered it. It was to actually look at individualized placements. Yet the policy precludes that and actually presumes institutional options. Did you have an opportunity to examine the difference between the legislative intent and the policy and, therefore, the practice?

Ms. McCalla: No, we did not examine that. We looked at the extent to which they had these agreements in place and the extent to which section 84 agreements were being utilized for indigenous women offenders.

Senator Pate: I noted that in the report, picking up again on what Senator Andreychuk raised, you talked about the increased numbers of section 84 agreements, which, on its surface and in reality, is a good thing, but how many of those did you find were in existing institutions, so not just the Buffalo Sage? My understanding is that a number of those section 84 agreements are actually halfway houses and they've merely allocated certain beds as section 84 instead of doing the kinds of agreements that were envisaged by the Corrections and Conditional Release Act.

Ms. McCalla: No, we did not examine the extent and the location of those section 84 agreements as well, but it's an interesting issue that we have noted, the idea that it can be with a community organization and not just with, say, a reserve. There is that flexibility within the legislation that they can do that, but we did not examine the extent to which the most recent section 84 releases were with organizations versus with indigenous communities.

Senator Pate: Or within existing halfway houses?

Ms. McCalla: Yes.

Senator Pate: You're just repurposing existing halfway house beds.

Ms. McCalla: Yes, but the release has to still be sponsored by an organization.

The Chair: Because we only have one panel today, we can extend the time just a little bit. Senator Ataullahjan has a question, and I have a question as well.

non autochtones jusqu'à ce qu'il soit possible de modifier la cote des délinquantes autochtones pour qu'elles deviennent admissibles.

SCC a en outre combiné les ententes conclues conformément aux articles 81 et 84 dans sa politique. D'autres témoins nous ont parlé de l'intention du législateur dans le contexte des articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition lors de son examen à la Chambre et au Sénat à l'époque. Il s'agissait alors d'envisager des placements individualisés. Pourtant, la politique l'interdit, ne prévoyant que des options institutionnelles. Avez-vous eu l'occasion d'étudier la différence entre l'intention du législateur et la politique adoptée, qui représente ce qui se fait en pratique?

Mme McCalla : Non, nous n'avons pas fait cet examen. Nous avons déterminé la mesure dans laquelle des accords ont été conclus et si les accords signés aux termes de l'article 84 étaient utilisés dans le cas des délinquantes autochtones.

La sénatrice Pate : J'ai noté dans le rapport, encore une fois dans le contexte de la question posée par la sénatrice Andreychuk, que vous avez mentionné l'augmentation du nombre d'accords conclus conformément à l'article 84, ce qui est une bonne chose en principe et en pratique. Toutefois, parmi les accords que vous avez trouvés, combien avaient été conclus avec des organismes existants, et pas seulement avec la maison Buffalo Sage? Je crois savoir que certains de ces accords portent en réalité sur des maisons de transition qui ont affecté un certain nombre de lits aux termes de l'article 84 sans qu'il s'agisse du genre d'accord prévu dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Mme McCalla : Non, nous n'avons examiné ni l'étendue des accords conclus aux termes de l'article 84 ni les emplacements en cause, mais nous avons trouvé intéressante l'idée de s'entendre avec des organismes communautaires et pas seulement avec des réserves. La loi est assez souple pour qu'il soit possible de le faire, mais nous n'avons pas déterminé la mesure dans laquelle les délinquantes les plus récemment libérées en vertu de l'article 84 étaient confiées à des organismes plutôt qu'à des collectivités autochtones.

La sénatrice Pate : Ou à des maisons de transition?

Mme McCalla : Oui.

La sénatrice Pate : Ainsi, vous réaffectez simplement des lits de maisons de transition existantes.

Mme McCalla : Oui, mais la mise en liberté doit quand même être parrainée par un organisme.

La présidente : Comme nous ne recevons aujourd'hui qu'un seul groupe de témoins, nous pouvons prendre un peu plus de temps. La sénatrice Ataullahjan souhaite poser une question, et moi aussi.

Senator Ataullahjan: With your indulgence, while I have the Auditor General here, I would like to refer to the study the Human Rights Committee did on the resettlement of the Syrian refugees. I was looking at some of your recommendations and how the government has failed to track the Syrian refugees and their resettlement. Would you like to tell us what your major findings were? What were the successes and the failures of this program?Various articles after your report came out talked about how the Liberal government failed to track the upwards of 40,000 refugees.

La sénatrice Ataullahjan : Avec votre permission, je voudrais profiter de la présence du vérificateur général pour parler de l'étude que le Comité des droits de la personne a réalisée sur la réinstallation des réfugiés syriens. Je lisais certaines de vos recommandations qui indiquent que le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour suivre les réfugiés syriens et leur réinstallation. Pouvez-vous nous parler de vos principales conclusions à ce sujet? Quels ont été les points forts et les faiblesses de ce programme? Différents articles parus après la publication de votre rapport ont révélé que le gouvernement libéral avait manqué à son obligation de suivre les plus de 40 000 réfugiés qui se sont établis au Canada.

Mr. Ferguson: In terms of the Syrian refugees, we were looking at the resettlement services and focusing primarily on the department, Immigration, Refugees and Citizenship Canada, and their responsibility to encourage or support the integration of the Syrian refugees or all newcomers into Canada.

M. Ferguson : Dans le cas des réfugiés syriens, nous avons examiné les services d'établissement en concentrant notre attention sur Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et la responsabilité qu'il a de favoriser et d'appuyer l'intégration des réfugiés syriens et de tous les nouveaux venus au Canada.

We found that when the Syrian refugees arrived, the department made sure that their needs were assessed and made sure that their language capabilities were assessed. Most of the Syrian refugees that needed language training and language services did participate in language training and language services.

Nous avons constaté que, à l'arrivée des réfugiés syriens, le ministère a veillé à ce que leurs besoins et leurs capacités linguistiques soient évalués. La plupart des réfugiés syriens qui avaient besoin d'une formation et de services linguistiques ont pu obtenir la formation et les services nécessaires.

We were concerned about a couple of things. First, there was a period of time where the department was not able to get all of the money out to some of the service providers, that is, the organizations that were actually providing language services to the newcomers. That meant that there was a period of time, at least three months, maybe longer in some cases, for about 15 per cent of the service providers whereby they had to cut back on some of their services because even though there was approval to still pay for those services, the department had not put in place the agreements they needed to actually get the money to those organizations.

Quelques éléments ont suscité des préoccupations. Premièrement, il y a eu une période pendant laquelle le ministère n'a pas été en mesure de payer intégralement quelques fournisseurs de services, à savoir les organismes qui fournissaient les services linguistiques aux nouveaux venus. Pendant cette période, qui a duré au moins trois mois et davantage dans certains cas, près de 15 p. 100 des fournisseurs ont dû réduire certains de leurs services. En effet, même si le paiement des services avait été approuvé, le ministère n'avait pas conclu les ententes nécessaires pour payer les organismes en cause.

The thing that we were also very concerned about was the department had put in place a measurement framework for what it needed to know about the integration of the refugees into Canada. It had identified the type of information it needed and it included information about things like whether the children were enrolled in school, whether any of the refugees that had serious health issues had access to the health service providers that they needed, information about their participation in the income assistance programs — all of those types of services being provincial services. However, the department had not put in place — again, similar to what we talked about with the women offenders — the agreements with the provinces to collect that information and didn't have the information they needed to know what was going on at the provincial level in terms of that integration, education, health and income assistance. We felt that since it was the responsibility of the department to support the integration, that it was not enough for them to stop just at the federal government services. They should know what is going on

L'autre point qui nous a beaucoup préoccupés était attribuable au fait que le ministère avait mis en place un cadre de mesure lié aux renseignements dont il avait besoin sur l'intégration des réfugiés. Il avait défini les genres de données dont il avait besoin, qui comprenaient des choses telles que l'inscription des enfants à l'école, la possibilité pour les réfugiés ayant de graves problèmes de santé d'accéder aux services médicaux nécessaires, la participation aux programmes de soutien du revenu, et cetera. Il s'agissait dans tous les cas de services provinciaux. Toutefois, le ministère n'avait pas conclu — un peu comme dans le cas des délinquantes — des ententes avec les provinces pour recueillir ces renseignements et ne disposait donc pas des renseignements qu'il avait besoin de connaître sur ce qui se passait au niveau provincial au chapitre de l'intégration, de l'éducation, de la santé et du soutien du revenu. Nous avons estimé, puisque le ministère est chargé d'appuyer l'intégration, qu'il ne pouvait pas se limiter aux services fournis par le gouvernement fédéral. Il devrait être au courant de tous les services assurés aux réfugiés afin de

with all services for those refugees to understand whether they are truly having the opportunity to integrate.

Senator Ataullahjan: We made 12 recommendations to the government. The one thing that was flagged in our studies was the mental health needs. We heard from doctors that once the refugees felt safe, we would see a spike in mental health problems. The other one was language training specifically for mothers with young children. We had suggested that maybe they provide some sort of child care so that the women could go to language training classes. Many widows who came had young children and needed help. Did you find those needs were looked at at all?

Mr. Ferguson: In terms of child care, we did find that they paid for things like child care, transportation and that sort of thing. I'm not sure of the extent of participation, but I know that those services were available and they did have budgets to pay for some of those types of services.

The mental health issue again goes back to the fact that they weren't collecting information about the needs. For any of the refugees that did have significant health needs, they didn't have information as to whether they were actually able to participate or get those services through the health systems in the provinces.

I think that's very consistent with what we identified, and I think you are saying this as well. They need to understand not only the health needs of those individuals when they first arrived in Canada but also whether their circumstances would cause some of those health needs to change. Whether they would get access to those services would be very much in line with what we were talking about, namely that those are services that would happen at the provincial level and they need to have that information to really understand the integration of the newcomers.

Senator Ataullahjan: Thank you.

Senator Cordy: I'd like to go back to your report when you spoke about the fact that few women offenders received on-the-job training with CORCAN. You said that many women offenders lack marketable job skills and that on-the-job training while in custody can support their successful reintegration upon release. You spoke many times in your report about the necessity of being able to integrate successfully so there is no recidivism, and today you said the same thing.

I read that male prisoners are trained in skilled trades so that when they are released, they can get a job in the community making a reasonable living wage, but that many of the women are trained in cooking, cleaning and sewing, which are great life

pouvoir se rendre compte s'ils avaient vraiment la possibilité de s'intégrer dans la société canadienne.

La sénatrice Ataullahjan : Nous avons formulé 12 recommandations à l'intention du gouvernement. Notre étude avait mis en évidence un problème particulier, celui des besoins en santé mentale. Des médecins nous avaient dit que, dès que les réfugiés se sentiraient en sécurité, nous assisterions à une recrudescence des problèmes de santé mentale. L'autre point concernait la formation linguistique, surtout dans le cas des mères ayant de jeunes enfants. Nous avions recommandé d'assurer à ces mères des services de garde d'enfants pour qu'elles puissent aller à la formation linguistique. Beaucoup de veuves sont arrivées au Canada avec de jeunes enfants et avaient besoin d'aide. Avez-vous pu déterminer si le gouvernement a répondu d'une façon quelconque à ces besoins?

M. Ferguson : Nous avons constaté que le ministère payait pour des choses telles que la garde d'enfants, le transport, et cetera. Je ne suis pas sûr du degré de participation, mais je sais que ces services étaient disponibles et que le ministère avait un budget permettant de les financer.

La question de la santé mentale est elle aussi liée au fait que le ministère ne recueillait pas des données sur les besoins. Lorsque des réfugiés avaient d'importants problèmes de santé, le ministère ne savait pas s'ils étaient en mesure d'obtenir les soins nécessaires auprès des services de santé provinciaux.

Je crois que tout cela concorde avec ce que nous avons constaté et aussi avec ce que vous avez dit. Le ministère doit être au courant non seulement des services de santé dont les réfugiés avaient besoin à leur arrivée au Canada, mais aussi de la mesure dans laquelle leur situation pouvait modifier leur état de santé. La possibilité pour les réfugiés d'accéder aux services voulus fait sûrement partie des éléments dont nous parlons : le ministère doit être au courant des services dispensés à l'échelle provinciale pour se rendre vraiment compte du degré d'intégration des nouveaux venus.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie.

La sénatrice Cordy : Je voudrais revenir à votre rapport. Vous avez parlé du fait que peu de délinquantes ont participé au programme de formation à l'emploi de CORCAN. Vous avez ajouté que beaucoup de délinquantes n'ont pas de compétences recherchées sur le marché du travail et que la formation en cours d'emploi pendant la détention peut favoriser leur réinsertion sociale à la mise en liberté. Vous avez évoqué à plusieurs reprises la nécessité de s'intégrer avec succès pour éviter la récidive. Aujourd'hui, vous avez dit la même chose.

D'après ce que j'ai lu, les détenus de sexe masculin sont formés à des métiers spécialisés pour qu'à leur libération, ils puissent obtenir dans la collectivité un emploi raisonnablement rémunéré, tandis que beaucoup des femmes reçoivent une formation destinée à leur apprendre à faire la cuisine, à nettoyer

skills to have but, unfortunately, don't have great salaries when people get out.

Is there any change in that? In society today, a lot of women are entering the skilled trades training and jobs. Have they started within the penal system training for jobs that will actually provide a decent wage for success? Because successful intergeneration includes having a job and a salary for you and your family.

Ms. McCalla: Absolutely employment is a critical need for successful reintegration of any offender, women offenders included. We did not examine necessarily the type of training that's offered by CORCAN. We looked only at CORCAN employment because that is meaningful employment. It is established to provide meaningful employment to offenders while in custody. Because of the very low numbers, we stopped our work there. Only 29 women had participated in a CORCAN employment program, so we were very concerned about that.

They do have a lot of vocational training certificates that they offer. We found that high numbers of women offenders were earning those vocational certificates, but those certificates vary from one day to earn them to three or four months to earn one, or even years for welders.

We did not look to see the distribution necessarily of those training certificates across skilled trades versus hairdressing, for example, or food preparation, which was another that they do — agriculture, landscaping and horticultural work as well. They have a wide variation. We didn't necessarily look to see the extent to which they were linked to labour market needs. We just noted that they had very low numbers of employment but higher numbers of vocational training certificates, which we thought would be useful because to get a job in many workplaces, even in food preparation, you need to have these training certificates.

Senator Cordy: So there is work to be done in that area if so few women are actually getting trained within the system.

Ms. McCalla: We found, too, that its healing lodge does not have a CORCAN shop as well. I believe we reported they operate at four of five women institutions and not at its healing lodge.

et à coudre. Ce sont d'excellentes connaissances à acquérir, mais elles ne permettent pas de gagner un salaire décent lors de la mise en liberté.

Y a-t-il des changements à cet égard? Dans la société d'aujourd'hui, beaucoup de femmes sont formées à des métiers spécialisés et obtiennent des emplois dans ce domaine. Les autorités carcérales ont-elles commencé à former les délinquantes à des emplois pouvant leur assurer une rémunération raisonnable après leur mise en liberté? Une bonne réinsertion comprend l'obtention d'un emploi et d'un salaire suffisant pour soi-même et pour sa famille.

Mme McCalla : Absolument. L'emploi est un élément critique d'une réinsertion réussie pour tout délinquant, homme ou femme. Nous n'avons pas nécessairement examiné le genre de formation offert par CORCAN. Nous ne nous sommes occupés de CORCAN qu'en tant que source d'emploi sérieuse. Cet organisme a été établi pour fournir des possibilités d'emploi et de formation pendant la détention. Les nombres de personnes en cause étant très petits, nous ne sommes pas allés plus loin. Seulement 29 femmes avaient participé à un programme d'emploi de CORCAN, ce qui nous a beaucoup préoccupés.

Le programme donne accès à de nombreux certificats de formation professionnelle. Nous avons constaté que beaucoup de délinquantes en obtenaient, mais les périodes de formation nécessaires pour recevoir un certificat s'échelonnent entre une seule journée et trois ou quatre mois, et même quelques années dans le cas des soudeurs.

Nous n'avons pas examiné la répartition des certificats décernés, par exemple pour des cours spécialisés de coiffure ou de préparation d'aliments — qui comptent parmi les cours offerts — ou pour des programmes en agriculture, en aménagement paysager ou en horticulture. Les programmes offerts sont très variés. Nous n'avons pas nécessairement examiné la mesure dans laquelle ils sont liés aux besoins du marché du travail. Nous avons simplement noté que le nombre d'emplois était très faible, contrairement au nombre de certificats de formation professionnelle, qui était plus élevé. Nous avons pensé que c'était une bonne chose parce que beaucoup d'employeurs, même dans le domaine de la préparation d'aliments, exigent ces certificats de formation.

La sénatrice Cordy : Il reste donc du travail à faire dans ce domaine si peu de femmes reçoivent effectivement de la formation.

Mme McCalla : Nous avons également constaté que le pavillon de ressourcement n'avait pas un atelier CORCAN. Nous avons mentionné dans le rapport, je crois, la présence de CORCAN dans quatre ou cinq établissements pour femmes et son absence au pavillon de ressourcement.

The Chair: We are going to wrap up in about 10 minutes, so maybe we will ask the question and the responses to be brief.

La présidente : Comme nous devons terminer dans une dizaine de minutes, je vais peut-être demander que les questions et les réponses soient brèves.

Senator Pate: To pick up on Senator Cordy's question, the only industry that we're aware of and that I'm aware of in women's prisons is the sewing shop at Joliette, which some of us saw when we visited. If you don't have the answer available right now, would you be able to provide the committee with a breakdown of where those CORCAN spots were?

La sénatrice Pate : Comme suite à la question de la sénatrice Cordy, je voudrais mentionner que le seul atelier dont nous ayons connaissance dans les établissements pour femmes est l'atelier de couture de Joliette, que certaines d'entre nous ont pu visiter. Si vous ne pouvez pas le faire tout de suite, vous serait-il possible de communiquer au comité un relevé des endroits où CORCAN est présent?

Ms. McCalla: There were CORCAN shops at only four of its five institutions. I do not believe we gathered what the main industry was at the CORCAN shop. We didn't tour the CORCAN shop at Joliette because it was not open.

Mme McCalla : Il n'y avait des ateliers CORCAN que dans quatre des cinq établissements. Je ne crois pas que nous ayons noté le principal domaine de travail de ces ateliers. Nous n'avions pas non plus visité l'atelier de Joliette parce qu'il n'était pas ouvert.

Senator Pate: The most often requested training, if you will, or post-secondary was university courses, but in 1992, all funding for post-secondary education was terminated. Did you have any opportunity to look at what the interest was in that area? It may not have been relevant because it's not available anymore, but I'm just curious, picking up on Senator Cordy's question.

La sénatrice Pate : La formation la plus fréquemment demandée consistait en cours universitaires ou postsecondaires, mais le financement des cours postsecondaires a cessé en 1992. Avez-vous eu l'occasion de déterminer les intérêts manifestés dans ce domaine? Ce n'était peut-être pas pertinent puisqu'il n'y a plus de cours postsecondaires en ce moment, mais je suis juste curieuse de savoir ce qu'il en est, compte tenu de la question de la sénatrice Cordy.

Ms. McCalla: We didn't examine that, no.

Mme McCalla : Non, nous n'avons pas examiné cet aspect.

Senator Pate: It was helpful to have in your report how many positive responses you received. To pick up on a theme we've talked about previously, how comfortable are you and how satisfied were you in terms of the responses you received and did you find them sufficient? Related to that, given what you've said and how difficult it is sometimes to see the follow-up on the recommendations, what would be your recommendation about how best to remedy these issues and how to follow up in the future?

La sénatrice Pate : J'ai trouvé utile que vous mentionniez dans votre rapport le nombre de réponses positives que vous avez reçues. Pour revenir à une question que nous avions abordée plus tôt, dans quelle mesure êtes-vous satisfaits des réponses reçues? Les avez-vous trouvées suffisantes? De plus, compte tenu de ce que vous avez dit et de la difficulté qu'il y a parfois à déterminer les suites données aux recommandations, que proposeriez-vous pour remédier dans la mesure du possible à ces problèmes et faire un suivi à l'avenir?

Mr. Ferguson: In terms of judging satisfaction, the fact they said they were going to change their practices for how they handle women with serious mental health issues and the use of cells on the segregation range indicated to us they were taking our findings seriously. But I always reserve judgment on their success by actually looking at what they do rather than at what they say they're going to do. We've seen too many times in a lot of organizations where they say things, and it's not until we see what they do can we pass judgment. It's good they've agreed with our recommends and that they've made changes in their practices it terms of the isolation, but we'll just have to wait and see in terms of what they did.

M. Ferguson : Pour ce qui est de notre satisfaction, disons que SCC s'est engagé à modifier ses procédures relatives aux détenues ayant de graves troubles mentaux et à l'utilisation des cellules d'isolement. Pour nous, cela signifie que le service a pris nos conclusions au sérieux. Personnellement, je m'abstiens toujours de porter un jugement sur le succès obtenu en attendant de voir ce que les responsables font, par opposition à ce qu'ils disent qu'ils vont faire. Il est trop souvent arrivé que des organismes nous promettent d'agir. Nous ne portons donc un jugement qu'après avoir vu ce qu'ils ont fait. Nous sommes heureux que le service ait accepté nos recommandations et qu'il ait apporté des changements à ses pratiques liées à l'isolement, mais nous attendrons pour voir ce qu'il aura fait.

There was a second part?

Votre question avait une seconde partie?

Senator Pate: Yes. How would you see best following up on these things and providing remediation? The correctional investigator doesn't have the power to do it either. How do you best see that happening?

La sénatrice Pate : Oui. Quels sont, à votre avis, les meilleurs moyens de faire un suivi et de remédier aux problèmes? L'enquêteur correctionnel n'a pas le pouvoir de le faire. Quels sont pour vous les meilleurs moyens d'y arriver?

Mr. Ferguson: The best way to continue to follow up on this is, like I say, at the end of each of our audits, they have to prepare an action plan. This is the third audit we have done on preparing offenders for release, so by now, many of the items in their action plan should have already been completed. That would be a source of information for you to be able to ask the department to explain. For example, they said they were going to do X. Have they done it? How do they know that what they have done is resulting in better results? That would be a good source of information.

M. Ferguson : La meilleure façon de continuer à faire un suivi, c'est, comme je l'ai dit, que, à la fin de chacun de nos audits, l'organisme en cause soit tenu d'établir un plan d'action. C'est le troisième audit que nous réalisons sur la préparation des délinquants à la mise en liberté. Par conséquent, le service devrait avoir eu le temps de terminer beaucoup des éléments compris dans son plan d'action. Cela constituerait pour vous une bonne source d'information si vous pouviez demander à SCC de vous donner des explications. Par exemple, s'il a dit qu'il ferait telle ou telle chose, vous pourriez déterminer s'il l'a vraiment fait. Vous pourriez lui demander comment il peut être sûr que les mesures prises ont donné de meilleurs résultats. Ce serait pour vous une bonne source d'information.

Ms. McCalla: The number of women offenders who are prepared for release, for their parole hearings, is certainly a very important indicator for how well CSC is serving its offender population, because in order to prepare women offenders for a parole hearing, they have a lot of work to do in terms of developing correctional programs that appropriately target their risk factors, getting those programs delivered to the women and getting access to the type of interventions and services that are most appropriate to their risk factors.

Mme McCalla : Le nombre de délinquantes qui sont préparées en vue de leur audience de libération conditionnelle constitue un très important indicateur de la façon dont SCC s'occupe de la population carcérale. En effet, pour préparer les délinquantes à cette audience, SCC doit déployer de grands efforts afin de mettre au point des programmes correctionnels qui ciblent adéquatement les facteurs de risque de chacune, d'amener les délinquantes à suivre ces programmes et de leur permettre d'accéder aux interventions et aux services les mieux adaptés à leurs facteurs de risque.

We have seen an increase in the number of women who are being granted parole since we started auditing this issue. The timeliness of when they are being granted this parole still remains to be a concern, but the ultimate test is whether they not return to custody. Right now, we're doing an audit looking at all offenders, the community supervision and the supports provided in the community to offenders to ensure that they successfully reintegrate. That will be the most indicative of whether Corrections is properly meeting its mandate to support the safe reintegration of offenders.

Nous avons pu constater une augmentation du nombre de délinquantes qui obtiennent la libération conditionnelle depuis que nous avons commencé à réaliser des audits sur cette question. Le moment où elles obtiennent la libération conditionnelle reste un sujet de préoccupation, mais l'épreuve ultime réside dans le taux de récidive. À l'heure actuelle, nous faisons un audit couvrant l'ensemble des délinquants, la surveillance communautaire et le soutien des délinquants dans la collectivité pour favoriser leur réinsertion. Les résultats seront très révélateurs quant à l'efficacité avec laquelle SCC s'acquitte de son mandat.

Senator Pate: Thank you.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

The Chair: I just have a couple of questions I'd like to ask as well. One is around whether your audit examined how Correctional Services Canada is providing services to racialized women in general and to Black Canadian women in particular. Did you examine the experiences of those women, and if so, were there any significant differences in the services, such as custody ratings, assignment of access to programming, access to parole and cultural relevant programming?

La présidente : J'ai moi aussi quelques questions à poser. Je voudrais d'abord savoir si vous avez déterminé, dans le cadre de votre audit, la mesure dans laquelle Service correctionnel Canada dispense des services aux femmes racialisées en général et aux femmes noires en particulier. Avez-vous examiné la situation de ces femmes et, si oui, y avait-il des différences sensibles entre les services, comme le classement par niveau de sécurité, l'accès aux programmes, l'accès à la libération conditionnelle et la disponibilité de programmes culturellement adaptés?

Ms. McCalla: When we did our examinations, we anonymized the data, so we did not look to see who these women were and where they came from. We had only asked for the

Mme McCalla : Lorsque nous avons procédé à notre examen, nous avons anonymisé les données, de sorte que nous n'avons pas cherché à déterminer qui étaient ces femmes ni d'où elles

information to be broken down between whether you self-reported as indigenous or non-indigenous, but we had requested any other indicators or personalizing information be stripped from the data. We only examined the extent to which offenders were being prepared and offered the services and programs that CSC had identified that they needed before their parole eligibility dates, before and after. So, no, we did not examine the experience of different racial groups within the correctional system, only the indigenous versus non-indigenous.

venaient. Nous avions demandé que les données montrent si les délinquantes s'étaient elles-mêmes déclarées comme autochtones ou non autochtones, mais que toutes les autres caractéristiques personnelles soient supprimées. Nous avons seulement examiné la mesure dans laquelle les délinquantes étaient préparées et disposaient des programmes et des services que SCC avait jugé nécessaire de mettre à leur disposition avant qu'elles ne deviennent admissibles à la libération conditionnelle. Par conséquent, non, nous n'avons pas examiné la situation des différents groupes raciaux dans le système correctionnel, nous limitant à répartir les délinquantes entre Autochtones et non-Autochtones.

The Chair: So is that because of numbers? We've certainly heard from other witnesses that there is an overrepresentation of Black women in the correctional system. Is it because of lower numbers that you did not include them, or are there other reasons?

La présidente : Est-ce à cause des nombres? D'autres témoins nous ont affirmé que les femmes noires sont surreprésentées dans le système correctionnel. Est-ce à cause du nombre peu élevé que vous n'en avez pas tenu compte, ou bien y a-t-il d'autres raisons?

Ms. McCalla: I cannot tell you the number by different ethnic groups, but we examined indigenous versus non-indigenous because there is a specific requirement in the legislation to provide services for indigenous offenders specific to their needs, as well as for women offenders. We always go back to the mandate of the organization and what they are required to provide, and I am not aware of any specific services that they offer to racial groups for their reintegration beyond what they offer to indigenous offenders.

Mme McCalla : Je ne peux pas vous donner la répartition par groupe ethnique, mais nous avons examiné le groupe des Autochtones par rapport au groupe des non-Autochtones parce que la loi impose expressément de mettre à la disposition des délinquants autochtones et des femmes détenues des services adaptés à leurs besoins. Nous nous basons toujours sur le mandat de l'organisme examiné et les services qu'il est tenu de fournir. À ma connaissance, SCC n'a pas à offrir des services particuliers à certains groupes raciaux pour favoriser leur réinsertion dans la collectivité, à part les services à offrir aux délinquants autochtones.

The Chair: I want to thank you both for your testimony today. It has been really informative. I appreciate your presentation and your responses to the senators' questions. Thank you very much, and thank you, senators.

La présidente : Je voudrais vous remercier tous les deux de votre témoignage, qui nous a été vraiment très utile. Nous vous sommes reconnaissants de votre exposé et des réponses que vous avez données aux questions des sénatrices. Merci beaucoup. Je remercie également les membres du comité.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, December 6, 2017

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Carol McCalla, Principal.

TÉMOINS

Le mercredi 6 décembre 2017

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Carol McCalla, directrice principale.